

DELIBERATION CFVU-100-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 18 novembre 2020,

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 21 septembre 2020

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 novembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 21 septembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 25 novembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 novembre 2020

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 21 septembre 2020

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 21 septembre 2020 à 14h30, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO et de Madame MALLET.

| | |
|---|---|
| ROBLÉDO Christian | Présent |
| MALLET Sabine | Présente |
| BARBE Valérie | Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE |
| BATY Benoît | Excusé |
| BERTIN-ROCHE Pascale | Excusée |
| BIENVENU Roselyne <i>HOUEL Stéphanie</i> | Excusée, a donné procuration à Madame MALLET |
| BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i> | Présente |
| BOISSON Didier | Présent |
| BOUIS Sylvie | Présente |
| BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i> | Présent |
| COADOU Franck | Présent |
| COEFFE Vincent | Présent |
| DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i> | Absente |
| DOUESNEAU Guewen <i>NOYER Gwenaël</i> | Présent |
| EMERIAU Louis-Paul | Absent |
| EVEILLARD Matthieu | Excusé |
| GARNIER Coraline <i>OGER-JUBEAU Augustin</i> | Présente |
| GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i> | Absent |
| GRIMAUULT Virginie | Présente |
| HELESBEUX Jean-Jacques | Présent |
| HOWA Hélène | Présente puis absente à 15h |
| LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i> | Présent |
| LAHEURTE Cyrille | Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO |
| LAMBERT-WIBER Sophie | Excusée |
| LOURENÇO DE GOUVEIA Noah <i>SWEENEY-BATARD Brion</i> | Absent |
| LOURTIS Valentin <i>PRINCÉ Agate</i> | Excusé, a donné procuration à Monsieur LABOURET |
| MARCHAND Célestin <i>VILLEMEN Orane</i> | Présent |
| NAUDIN Carole | Présente |
| PANTIN-SOHIER Gaëlle | Excusée, a donné procuration à Madame MALLET |
| PARE Albert | Présent |
| PELOILLE Manuelle | Absente puis Présente à 14h40 |

| | |
|---------------------------------------|--|
| PELTIER Didier | Excusé, a donné procuration à Madame TRAVIER |
| PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i> | Présent |
| PRUNIER Delphine | Présente |
| ROSSI Carla <i>JOY Léo</i> | Excusée, a donné procuration à Monsieur PICHON |
| ROUGER Manuel | Absent |
| RULENCE David | Présent |
| TAXIL Bérangère | Excusée |
| TESSIER Axel | Présent |
| TRAVIER Sandrine | Présente |
| YVARD Jean-Michel | Présent |

Membres présents invités par le Président :

AMIARD Stéphane, Vice-président patrimoine et numérique

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

BOUVARD Béatrice, Assesseure à la pédagogie, Faculté de Santé – Médecine

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences, présent à distance

PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers, présent à distance

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante

REY Anne, Directrice adjointe à la pédagogie, ESTHUA, présente à distance

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

| | |
|---|-----------|
| 1. Informations | 1 |
| 1.1 Le point sur les inscriptions | 1 |
| 1.2 Informations relatives à la préparation de la rentrée | 1 |
| 1.3 APP Recherche – formation COMUE | 5 |
| 2. Procès-verbal de la CFVU | 6 |
| 2.1 Procès-verbal de la CFVU du 6 juillet 2020 | 6 |
| 3. Affaires générales et statutaires | 7 |
| 3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) | 7 |
| 4. Vie universitaire | 10 |
| 4.1 Emploi étudiant Prévention Santé – information | 10 |
| 4.2 Fonction de « délégué de classe » - information | 11 |
| 5. Enseignement et conventions | 12 |
| 5.1 Appel à projets HyPE-13 | 12 |
| 5.2 Justification des absences dans le cadre de la crise sanitaire | 14 |
| 5.3 Création de deux Unités d'enseignement de pré-professionalisation – Faculté des LLSH – votes | 15 |
| 5.4 Création du D.U. « votre avenir 2021 » | 15 |
| 5.5 Projet d'ouverture d'une licence professionnelle pour la formation des préparateurs en pharmacie - Faculté de Santé- vote | 16 |
| 5.6 Capacités d'accueil de la L2 et L3 Mathématiques à distance – vote | 17 |
| 5.7 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC)– DEVE | 18 |
| 5.8 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC)– Faculté de droit, économie, gestion | 18 |
| 5.9 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) - ESTHUA | 18 |
| 5.10 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) - IAE | 18 |
| 5.11 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) IUT | 19 |
| 5.12 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC)– Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines | 19 |
| 5.13 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté des Sciences | 19 |
| 5.14 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de Santé – Médecine | 19 |
| 5.15 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de Santé – Médecine | 21 |
| 5.16 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de Santé – PluriPASS | 21 |

| | |
|--|-----------|
| 5.17 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de Santé – Pharmacie | 21 |
| 5.18 Modification d'intitulé de la LP Commercialisation des produits alimentaires, parcours Valorisation, innovation, transformation des produits alimentaires locaux (VITAL) – ESA – Faculté des Sciences – | 21 |
| 5.19 Avenant à la convention de partenariat entre l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) et l'Université d'Angers | 21 |
| 6. ANNEXE : diaporama de la séance du 21 septembre 2020 | 22 |

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance, 30 membres sont présents ou représentés (membres en exercice, 23 membres présents et 7 procurations).

1. Informations

1.1 Le point sur les inscriptions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que l'Université d'Angers comptabilise 2000 inscrits de plus que l'an dernier sur l'ensemble de ses formations.

Les L1 ont 150 étudiants inscrits de moins que l'an dernier, toutes composantes confondues. Polytech avait accueilli un nombre important d'étudiants l'an dernier en première année du cycle ingénieur.

Pour 4692 places en licence, hors Polytech et IUT, 4489 étudiants ont été admis.

Il reste encore 1310 vœux en attente, mais ces vœux comptabilisent des étudiants qui ne se sont pas désinscrits de Parcoursup alors qu'ils ont en réalité intégré d'autres filières. Ces étudiants ne sont plus en attente des appels de l'Université.

Le nombre de bacheliers particulièrement important cette année n'a pas entraîné une hausse massive des inscriptions à l'Université d'Angers.

Concernant l'ensemble des masters, l'université accueille 200 étudiants de plus que l'an dernier.

Toutes les capacités d'accueil ont été atteintes. Il sera délicat de trouver des places pour les étudiants qui font des saisines auprès du Rectorat.

1.2 Informations relatives à la préparation de la rentrée

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle les consignes qui avaient été communiquées en juillet. L'objectif était de limiter le flux dans les amphithéâtres dans la mesure du possible, en divisant la capacité d'accueil par deux, en plaçant les étudiants une place sur deux.

Il apparait que ces consignes ne sont pas respectées dans tous les amphithéâtres. Les sièges doivent normalement être marqués pour indiquer aux étudiants où il est possible de s'asseoir.

Concernant les TD et les TP, il avait en revanche été proposé d'utiliser la capacité maximale d'accueil de la salle, sous réserve que le nombre d'étudiants ne dépasse pas 40.

Il lui a été indiqué que des tables et des chaises avaient parfois été rajoutées dans certaines salles, dépassant ainsi la capacité prévue.

Monsieur ROBLÉDO invite l'ensemble de la communauté à rester vigilant.

L'Université est dans l'incapacité physique et matérielle de pouvoir nettoyer toutes les tables et toutes les chaises après chaque utilisation. Il a ainsi été demandé aux équipes pédagogiques et aux responsables des emplois du temps d'avoir des groupes d'étudiants en TD ou en TP qui soient le plus homogène possible, pour les laisser dans une même salle. Cela permet d'éviter

les brassages d'étudiants dans une même salle tout au long de la journée. Un des principes est également une aération des locaux et un nettoyage 2 fois par jour des points de contacts.

Monsieur ROBLÉDO a adressé un mail aux étudiants pour les sensibiliser sur les mesures à respecter en dehors de l'Université, lors de leurs soirées. L'objectif n'était en aucun cas de faire culpabiliser les étudiants. Il apparaît néanmoins que les contaminations se passent à l'extérieur de l'Université. Il comprend le désir des étudiants de se retrouver entre eux à l'issue des cours. Le port du masque doit rester de mise.

Les personnes contaminées vont être les plus pénalisées dans le suivi de leur scolarité.

L'Université comptabilise 3 foyers de contamination. Un premier foyer de contamination a été identifié à l'IUT dans la filière technique de commercialisation. Les deux premières années de cette filière ont dû se confiner pendant 8 jours.

Le 2^{ème} foyer de contamination se situe à la Faculté de santé, sont concernés les étudiants de 4^e et 5^e années qui vont également devoir suivre leurs cours à distance.

Le dernier foyer de contamination est apparu à la Faculté des Sciences, en licence 3 de géologie. Les étudiants doivent rester confinés pendant 8 jours également.

Un seul personnel est actuellement positif à la Covid et reste travailler à son domicile.

La consigne est de prévoir des fermetures partielles, limitées, par formation et non pas une fermeture complète des composantes concernées, sauf si cela s'avérait indispensable.

Monsieur DOUESNEAU souhaite faire part de l'inquiétude des étudiants qui ne se sentent pas en sécurité à l'Université. Il ajoute que sa promotion a par exemple dû changer 5 fois de salle pour 5 cours, parce que les salles n'étaient pas assez grandes.

Les étudiants qui étudient sur le campus de Belle Beille se croisent très fréquemment, notamment au niveau de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines. Il serait nécessaire qu'un sens de circulation soit défini.

Les files d'attente devant le R.U. ou la cafétéria sont toujours aussi importantes, les transports en commun sont très chargés.

Certaines règles ne sont pas respectées à l'Université. Les étudiants viennent en réalité à contre cœur à l'Université. Ils attendent des réponses rassurantes de l'Université.

Madame HOWA, responsable de la L3 de géologie, exprime sa grande inquiétude quant à la situation des 30 étudiants de cette promotion. Certains sont en grande souffrance. Elle regrette que l'Université ait demandé à ces étudiants de s'isoler car elle estime que l'Université prend les mesures nécessaires pour la sécurité des étudiants.

Elle invite les associations étudiantes à faire attention à leurs propos, tous les étudiants n'ont pas le même discours.

Monsieur ROBLÉDO précise que l'Université essaie de maintenir un équilibre entre une organisation de la rentrée qui soit la plus « normale » possible et le respect des consignes sanitaires. L'ensemble de la communauté était favorable à ce que la rentrée se fasse dans des conditions les plus normales possibles, en respectant les contraintes imposées. La situation sanitaire évolue de façon assez défavorable actuellement. Néanmoins, l'ensemble des universités essaient de continuer les méthodes pédagogiques habituelles, avec un enseignement en présentiel majoritaire, en pratiquant également l'hybridation. Il rappelle que de nombreux enseignants et enseignants-chercheurs n'étaient pas favorables à l'hybridation des cours. Par ailleurs, le confinement a été long et difficile. Il était en conséquence important de favoriser le retour en présentiel.

L'Université a dû réfléchir à une organisation qui permette l'enseignement en présentiel et le respect des mesures sanitaires.

Il avait été envisagé de diviser la capacité des salles de TD par deux. L'ensemble des composantes ont précisé que cela n'était pas possible. L'Université s'est alors alignée sur ce qui est pratiqué dans les lycées, qui accueillent des élèves dans des salles de 40 places sans diviser la capacité correspondante par deux.

La situation sanitaire évolue avec un taux d'incidence extrêmement élevé, notamment dans le Maine et Loire. Il apparaît que les contaminations se font en dehors de l'Université.

Monsieur ROBLÉDO ne souhaite pas, à ce jour, contraindre encore davantage les règles édictées. Il sera vigilant néanmoins à ce que les composantes ne placent pas 45 étudiants dans une salle qui peut en contenir réellement 40.

Concernant les transports en commun, l'Université est en contact avec IRIGO, qui a maintenu la cadence de bus habituelle, sans prévoir davantage de passages.

Au niveau de la restauration, l'Université a beaucoup travaillé avec le CROUS. Il leur a été demandé de trouver des chaînes de restauration alternatives, un food truck viendra s'installer. Si cela n'est pas suffisant, d'autres structures seront identifiées.

Il sera également prévu que les composantes réservent des salles pour les étudiants pour leur pause déjeuner. Il faudra néanmoins prévoir un système de désinfection des salles ensuite, avec un matériel prêté par l'Université. Ce nettoyage pourrait être réalisé par un responsable de salle.

Il peut également être proposé davantage d'hybridation des cours, avec moins d'étudiants en présentiel.

L'ensemble de la communauté doit participer à cet effort d'organisation permettant le respect des mesures sanitaires.

Madame PELOILLE précise que les personnels vacataires n'ont pas reçu de masques, elle demande si cela est normal. Monsieur ROBLÉDO répond qu'il n'est pas prévu de fournir le kit de 4 masques qui a été remis au personnel permanent de l'Université. Les vacataires, tout comme les étudiants, peuvent néanmoins se servir des distributeurs de masques qui ont été positionnés dans l'ensemble des composantes.

Madame HOWA précise que les contaminations des étudiants inscrits à la L3 géologie ont eu lieu à l'extérieur de l'Université, entre amis.

Monsieur RULENCE précise que le foyer de contamination identifié à l'IUT en technique de commercialisation a nécessité que 300 étudiants soient renvoyés chez eux. Aucun enseignant n'a été en revanche touché. Les contaminations ont bien lieu à l'extérieur de l'établissement. Des comportements individuels ou collectifs de la part des étudiants aboutissent à ces confinements. Les étudiants sont les premières victimes de cette situation. Si ces cas de figures se répètent, cela posera également des problèmes pour les stages. Il invite les associations étudiantes, les représentants étudiants à se montrer responsables. Le risque est que ce genre de situations se répètent à l'envi, avec nécessité d'envisager des confinements successifs. Ce confinement peut être très mal vécu par certains étudiants qui ne disposent pas

nécessairement du matériel adapté pour bien vivre les cours. Le confinement du printemps dernier a renforcé les inégalités. Le bon fonctionnement de l'Université dépend de la responsabilité individuelle et collective.

Madame MALLET précise que le R.U. a adapté sa plage horaire en offrant la possibilité de venir déjeuner dès 11h. Elle a remarqué que les étudiants, même s'ils sont disponibles à cet horaire, préfèrent déjeuner plus tard. Elle invite les étudiants à utiliser au maximum la plage horaire proposée par le CROUS même si 11h peut sembler un peu tôt. Elle ajoute que les R.U. accueillent également des étudiants inscrits ailleurs qu'à l'Université. Une politique globale n'a pas encore été menée avec Angers Loire Campus pour la construction des emplois du temps.

La problématique des transports en commun est plus complexe à résoudre. Monsieur BORDET précise que le volume de cours en présentiel sur chacun des campus a été communiqué à IRIGO. L'adaptation de leur offre de transport est aussi dépendante des autres salariés qui se déplacent à Angers. L'Université est l'un des éléments de leur politique de transport.

Madame MALLET estime possible de définir un sens de circulation comme demandé par Monsieur DOUESNEAU. Monsieur BOISSON précise que tous les étudiants à la fin du cours doivent sortir dehors directement pour laisser la place à la promotion qui va suivre.

Monsieur MARCHAND précise que certains professeurs refusent de mettre le masque pour faire des cours en amphithéâtre mais également lors de TD. Certains professeurs ont même proposé à des étudiants d'ôter le masque en salle de TD, alors que la distanciation physique ne peut être observée. Il demande quelle est la conduite à tenir en pareille hypothèse.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il a été informé de ces situations. Les enseignants qui refusent de porter le masque encourent des sanctions disciplinaires.

Monsieur MARCHAND précise que des intervenants de l'ESSCA viennent faire cours à l'Université et refusent de porter le masque. Monsieur ROBLÉDO répond qu'il ne peut pas saisir la section disciplinaire à leur égard, ces personnels étant extérieurs à l'Université. Il demande que ce type d'informations soient systématiquement transmises afin de demander à l'intervenant de ne plus venir à l'Université, ou de proposer son cours en distanciel.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il a pris un arrêté le 17 août 2020 rendant obligatoire le port du masque dans tous les espaces intérieurs et extérieurs de l'Université d'Angers. Cet arrêté concerne l'ensemble de la communauté universitaire.

Il ajoute que l'Université a prévu d'acheter de nouveaux masques avec une bande transparente, destinés en priorité aux enseignants de langues car il est délicat de transmettre des notions linguistiques avec le masque actuel. Monsieur ROBLÉDO reconnaît qu'il est difficile d'enseigner en portant le masque. Le port du masque permet néanmoins d'éviter les foyers de transmission du virus. Les enseignants qui ne portent pas de masque sont dangereux pour eux-mêmes et pour les autres.

Monsieur MARCHAND demande quel est l'interlocuteur privilégié pour faire part de ces situations. Monsieur ROBLÉDO répond que les étudiants doivent d'abord s'adresser à la direction de leur composante. Les situations peuvent le plus souvent être réglées en interne. Néanmoins, si tel n'était pas le cas, la direction de la composante transmettrait l'information à la gouvernance.

Madame HOWA manifeste son mécontentement. De nombreux étudiants ont un comportement non responsable en dehors de l'Université et ôtent très rapidement leur masque. Elle trouve très regrettable les remarques vis-à-vis d'enseignants qui font le maximum pour les étudiants. Elle quitte la séance.

Monsieur ROBLÉDO réitère ses propos, l'arrêté pris en date du 17 août 2020 doit être respecté par l'ensemble des membres de la communauté universitaire.

Monsieur MARCHAND propose d'inscrire l'obligation du port du masque dans le règlement intérieur de l'Université. Monsieur ROBLÉDO répond par la négative. Le règlement intérieur est prévu pour un fonctionnement pérenne de l'Université. Le processus de modification du règlement intérieur est assez important, nécessitant notamment la convocation d'une Commission des statuts.

Pour compléter ses propos tenus sur la responsabilité des étudiants, Monsieur RULENCE précise que les enseignants doivent également avoir un comportement exemplaire notamment dans l'exercice de leurs missions. Leur comportement va induire celui des étudiants.

Le port du masque n'est agréable pour personne, mais c'est en développant une responsabilité individuelle et collective qu'il sera possible d'avancer. Il invite une nouvelle fois les étudiants à adopter un comportement plus responsable en dehors de l'Université. Ces comportements à risque entraînent des conséquences pour lesquelles les étudiants seront les premières victimes.

1.3 APP Recherche – formation COMUE

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise qu'un appel à projets a été lancé dans le cadre de la création de la COMUE expérimentale Université d'Angers et Le Mans Université (qui devrait être effective *a priori* avant la fin 2020).

Cette COMUE s'appuie actuellement sur des collaborations qui existent déjà depuis longtemps, entre des laboratoires, des formations co-accréditées, avec des recherches communes.

Les deux universités ont défini des objets stratégiques sur lesquels elles veulent travailler (*cf. diapositive 9 du diaporama de séance en annexe*).

La dynamique de la COMUE vise à faire émerger de nouveaux projets en recherche et en formation.

L'Etat a accordé une subvention de 200 000 euros, dont 150 000 euros dans le cadre du dialogue stratégique, ciblée sur un appel à projets commun recherche et formation.

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- permettre aux collègues et aux équipes pédagogiques et de recherche des deux sites de mieux appréhender leurs travaux et politiques scientifiques et de formation réciproques,
- explorer les voies de coopérations qui permettront un renforcement scientifique et/ou pédagogique mutuel,
- accompagner l'émergence de ces coopérations nouvelles par des crédits d'amorçage.

Pour répondre à cet appel à projets, il faut associer obligatoirement des enseignants-chercheurs et chercheurs d'équipes de recherche ou de formation UA-LMU.

Il conviendra également de se positionner sur des problématiques permettant :

- l'approfondissement de travaux déjà engagés qui pourraient ainsi bénéficier de

- synergies nouvelles,
- l'émergence d'objets ou de thématiques novatrices, à enjeu sociétal ou territorial fort.

Madame MALLET prend l'exemple du Master de Physique qui est co-accrédité, un parcours a été développé en formation à distance par l'Université du Mans. Il pourrait être pertinent d'envisager un travail de réflexion entre les deux universités pour mettre en place ce type de dispositifs.

L'appel à projets va être mis en ligne le 21 septembre 2020, pour un retour des dossiers le 16 novembre 2020.

Les dossiers seront examinés mi-décembre 2020 et le démarrage des projets est envisagé au 1^{er} janvier 2021, pour une fin des projets au 31 décembre 2021.

Monsieur DOUESNEAU note qu'il est envisagé la possibilité de création d'un IAE commun, il demande des précisions à ce sujet.

Monsieur ROBLÉDO répond que lorsque l'Université d'Angers avait décidé, voici environ une huitaine d'années, de déposer une demande de création de l'IAE, la demande était portée conjointement par les universités d'Angers et du Mans. Cette demande n'avait pas été acceptée par le réseau des IAE France, eu égard à la structure de gouvernance qui était envisagée.

L'Université d'Angers a souhaité représenter le projet voici deux ans. Dans le cadre du processus de rapprochement avec Le Mans, il avait été envisagé de nouveau la possibilité de présenter un projet commun. L'Université du Mans n'était pas prête à déposer un projet. En conséquence, l'Université d'Angers a déposé son dossier seule.

Le projet d'un IAE commun n'est pas envisagé avant 2022, voire plutôt 2023. Les deux universités s'engageront dans des structures communes si la COMUE est bien installée. Actuellement, la COMUE est dans une bonne dynamique, les deux universités proposent des formations complémentaires.

Concernant le projet d'extension de STAPS à Angers, Monsieur DOUESNEAU constate que l'Université du MansLe Mans Université n'a pas assez de professeurs. Il se demande comment il peut être envisagé d'étendre le projet STAPS à Angers.

Madame MALLET répond que ce projet s'appuiera sur le modèle de PluriPASS, les professeurs donneront leurs cours théoriques en visioconférence. Ils ne se déplaceront pas.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que c'est également le processus envisagé pour la licence de psychologie, qui n'est pas proposée au Mans.

Ces projets sont au bénéfice des étudiants. L'objectif est de répondre aux contingentements importants pour les disciplines Staps et psychologie, en mutualisant l'organisation et les moyens des deux établissements.

2. Procès-verbal de la CFVU

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 6 juillet 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH)

La cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et de harcèlement a été créée par une délibération du Conseil d'administration du 9 juillet 2020.

Elle permet de :

- recueillir les signalements de ceux et celles qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes,
- d'orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés,
- recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

La Cellule VDH est une cellule d'écoute et non pas une instance disciplinaire.

Madame MALLET précise la composition de la cellule (*cf. diaporama de séance en annexe*).

La cellule VDH est composée de membres nommés et de membres élus.

La CFVU du 21 septembre 2020 est chargée d'élire :

- 4 représentants des étudiants, dont 2 doctorants,
- 2 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs

Un appel à candidatures a été diffusé par les newsletters et les listes de diffusion avec une date limite de dépôt des candidatures fixé au 16 septembre 2020.

Une obligation de parité doit être respectée. Les membres élus ne peuvent pas être membres de l'une des sections disciplinaires de l'établissement.

Madame MALLET précise que les différents appels à candidatures ont rencontré un vif succès, notamment chez les étudiantes.

Elle procède à la lecture en séance des noms des différents candidats. Les listes avaient été déposées au préalable sur la plateforme d'accès de la CFVU, avec les lettres de motivation rédigées par certains candidats.

Madame BOUIS demande quelles seront les fréquences des réunions de la cellule VDH et si des convocations peuvent être réalisées en urgence. Monsieur ROBLÉDO répond que la cellule VDH se réunira *a minima* une fois par an. Néanmoins, la cellule peut réunir autant de fois que de besoin, en fonction des situations qui auront été transmises. Si aucun cas ne devait être signalé, la cellule se réunirait au moins une fois.

À la suite d'une demande de précisions sur les modalités d'élection, il est précisé que pour le collège des étudiants, 4 représentants des étudiants doivent être élus dont 2 doctorants. L'obligation du respect de la parité entraîne l'obligation d'élire deux étudiantes et deux étudiants.

Les membres de la CFVU procèdent à l'élection.

Après dépouillement effectué par la cellule institutionnelle, les résultats sont les suivants :

Elections à la cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) – Candidatures présentées par des enseignant.e.s-chercheur.e.s, enseignant.e.s ou chercheur.e.s

| | | |
|--|---|---|
| <p>2 représentant.e.s des enseignant.e.s-chercheur.e.s, enseignant.e.s ou chercheur.e.s désigné.e.s par la CFVU</p> <p>(1 siège est à pourvoir par un homme et 1 siège est à pourvoir par une femme)</p> | Candidatures présentées par des hommes | |
| | Christophe AMIOT | Elu à la majorité avec 14 voix pour |
| | Erwan AUTRET | 8 votes pour |
| | Jimmy CHARRUAU | 8 votes pour |
| | Candidatures présentées par des femmes | |
| | Hélène HOWA | Elue à la majorité avec 14 voix pour |
| | DUPARC Caroline | 5 votes pour |
| | GUSCHINSKAYA Natalia | 1 vote pour |
| | LACROIX Mylène | 1 vote pour |
| | LANCELOT Céline | pas de vote pour |
| | LEFEBVRE Marianne | pas de vote pour |
| | LEPELTIER Elise | pas de vote pour |
| | MIRON Alina | pas de vote pour |
| | NARDELLI Maria Pia | 1 vote pour |
| | PANTIN-SOHIER Gaëlle | 1 vote pour |
| | POTARD Catherine | 4 votes pour |
| RODRIGUEZ COSTA Igone | 2 votes pour | |
| VAYSSIÈRE Eve | pas de vote pour | |

Elections à la cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) – Candidatures présentées par des étudiant.e.s

| | | |
|---|---|--|
| <p>4 représentant.e.s des étudiant.e.s, dont 2 doctorant.e.s, élu.e.s par la CFVU après appel à candidature auprès de l'ensemble des étudiant.e.s</p> <p><u>Rappel</u> : 4 représentant.e.s des étudiant.e.s, dont 2 doctorant.e.s, élu.e.s par la CFVU après appel à candidature auprès de l'ensemble des étudiant.e.s</p> | Candidatures présentées par des hommes | |
| | CHEBBI-GIOVANETTI Rayan - Doctorant | Elu à la majorité avec 19 voix pour |
| | LEVEAU Pierre-Henry - Doctorant | 11 votes pour |
| | RIGAUD Sacha | Elu à la majorité avec 13 voix pour |
| | AYADI Soufiane | 3 votes pour |
| | MOUFOURA Franj | 10 voix pour |

| Candidatures présentées par des femmes | | |
|---|-------------------|---|
| BEN AMEUR Jihen | Doctorante | Elue à la majorité avec 14 voix pour |
| COMTE Joséphine | - Doctorante | 8 votes pour |
| SEGOND Naïs (supp. THOMAS Flores) | -Doctorante | 6 votes pour |
| GERVAIS Charlène (supp. BARREAU Léa) | | Elue à la majorité avec 14 voix pour |
| BACHELIER Camille (supp. DIONY Agathe) | | Pas de votes pour |
| CACHEUX Loane (supp. GODINEAU Suzon) | | 2 votes pour |
| CHARLERY Cécile (supp. ROUSSEL Laurène) | | 1 vote pour |
| DOURESSAMY Emma (supp. Geoffroy Charlène) | | 3 votes pour |
| DUVAL Delphine (supp. FAROUAULT Selma) | | 1 vote pour |
| ECAULT Lisa-Marie (supp. HUN Adeline) | | pas de votes pour |
| GERMANY Alice | | 1 vote pour |
| GIRAUDEAU Sophie | | pas de votes pour |
| JOUAN Alix | | pas de votes pour |
| LARDEUX Constance | | pas de votes pour |
| LAURENDEAU Coraline (supp. CHOUTEAU Elodie) | | 1 vote pour |
| LEPERT Amélie (supp. CARASSO Emma) | | 1 vote pour |
| MANSARD Camille (supp. CHESNEAUX Hélène) | | 2 votes pour |
| MOLINIER Nisma | | Pas de vote pour |
| PUYAL Justine | | 1 vote pour |
| QUENARD Clémence | | Pas de vote pour |
| SAKLI Meriem (supp. HAOUAS Nourelhoda) | | Pas de vote pour |
| TEXIER Carla (supp. TISSINIER Emma) | | 1 vote pour |
| VERMES Jeanne | | Pas de vote pour |

4. Vie universitaire

4.1 Emploi étudiant Prévention Santé – information

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise que les membres de la gouvernance ont réfléchi en fin d'année dernière à la mise en place d'un dispositif pour rappeler les gestes barrières au quotidien, avec souplesse.

Ils ont réfléchi à la définition du profil de « distanciateur », permettant de rappeler les gestes barrières à respecter lors des sorties d'amphithéâtres, des pauses. Ils se sont orientés vers un profil d'étudiants ambassadeurs prévention santé, en conservant une logique de prévention bienveillante. Il ne s'agit pas de faire preuve de harcèlement envers les étudiants qui ne respectent pas les gestes barrières.

Ces étudiants prévention santé doivent être facilement identifiés par un signe distinctif, cela est en cours de réalisation. Cela permet de surcroît de s'inscrire dans une stratégie de politique de soutien à l'emploi étudiant, en ayant à l'esprit toutes les difficultés que les étudiants ont pu connaître cet été pour trouver un emploi.

Les composantes sont les mieux placées pour recruter les étudiants.

La rémunération se base sur le taux horaire d'un contrat d'étudiant.

Une formation a été assurée la semaine dernière aux premiers candidats déclarés, formation dispensée par Madame Céline MAUDET, coordinatrice éducation santé au SUMPPS. Cette formation s'est déroulée sur le principe de celle dispensée pour les étudiants relais santé.

Le CROUS a mis en place exactement le même type de dispositif pour juguler les files d'attente devant le R.U. Ces étudiants seront également associés à la formation dispensée par Madame MAUDET.

Le financement associé s'élève à 95 000 euros maximum, pour un volume global de 6000 heures correspondant à 10h par mois jusqu'en janvier.

Un bilan sera réalisé avant la Toussaint pour voir si le dispositif présente une réelle pertinence, s'il doit être réajusté ou si, au contraire, il est nécessaire de prévoir davantage d'heures.

Plusieurs universités proposent ce dispositif. Des échanges vont se tenir au sein du réseau des vice-présidents pour avoir des retours d'expérience.

Le nombre d'étudiants proposé a été calculé en tenant compte des caractéristiques des composantes, du nombre de leurs bâtiments etc.

Madame GRIMAULT demande si cet emploi peut être cumulable avec un autre emploi étudiant. Madame RAVAIN répond que les étudiants peuvent cumuler des contrats, mais pas sur la même période. Monsieur BORDET va se renseigner de façon plus précise. Madame GRIMAULT précise en effet que 10h par mois ne sera pas très rémunérateur pour les étudiants.

4.2 Fonction de « délégué de classe » - information

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que l'objectif est de valoriser des fonctions de proximité dans les composantes, en définissant des délégués de classe. Les étudiants vont probablement être conduits à suivre les cours de façon hybride, avec une partie à distance. L'objectif serait de s'assurer que les cours sont bien enregistrés, grâce à des étudiants capables d'aider un enseignant qui pourrait se trouver en difficulté par rapport à un matériel donné. Cela permettra que cette charge de travail n'incombe pas aux agents de proximité comme par exemple la Direction de l'audiovisuel ou la Direction du développement du numérique, fortement mobilisées par d'autres missions.

L'objectif est de définir, pour chaque groupe pertinent d'étudiants, un étudiant référent chargé de faire le lien avec le responsable de formation, avec les autres étudiants du groupe. Les composantes seraient chargées de définir ces groupes d'étudiants.

Cet étudiant pourrait également prêter vigilance aux étudiants en situation de décrochage, afin de pouvoir transmettre rapidement l'information aux responsables de formation.

Ces missions correspondent dans les faits au rôle de délégué de classe qui existe déjà dans beaucoup de formations, mais qui n'a jamais été véritablement valorisé au sein de l'établissement.

Il avait été dans un premier temps envisagé de développer un emploi étudiant sur cette fonction. Néanmoins, l'idée n'a pas été jugée pertinente. La fonction serait trop peu rémunératrice, trop d'étudiants étant concernés. Différentes discussions se sont tenues avec les syndicats étudiants, la Fé2a et la VP étudiante qui n'ont pas jugé cette idée pertinente. Ils craignaient notamment que les étudiants ne se dirigent pas vers cette fonction dans l'objectif d'être au service du collectif.

Une 2ème piste a été explorée et a fait l'objet de discussions en Comité licence master. Il s'agirait de valoriser la fonction à tous les niveaux, licence et master.

Deux grandes fonctions pourraient être envisagées pour ce rôle de délégué de classe. Une fonction de « community manager », c'est-à-dire d'animateur, de relais d'information entre la composante, le responsable de la formation et les étudiants. L'étudiant s'assurerait que les informations soient bien diffusées, notamment celles relatives à la prévention santé. Il permettrait également d'éviter le décrochage et d'être facilitateur technique.

En termes de valorisation, trois possibilités ont fait l'objet de discussions dans le cadre du Comité licence master :

Il a été envisagé une inscription de cette valorisation de délégué de classe au supplément diplôme, soit via un D.U. « investissement au service de l'établissement », soit par un module investissement au service de l'établissement qui reprendrait le modèle E2O qui existe déjà depuis quelques années.

Chaque proposition a des avantages et des inconvénients d'un point de vue administratif ou d'un point de vue pédagogique.

Sur le supplément au diplôme, les discussions en Comité licence master ont abouti à la conclusion que cela n'était pas assez connu à la fois des étudiants et des recruteurs. Cela ne permet ainsi pas de proposer une réelle valorisation.

Le diplôme d'Université mérite une réflexion plus aboutie et pourrait devenir une perspective à moyen terme.

Le modèle retenu est en définitive celui du module « investissements engagement » et s'inspire du format des E2O.

Les besoins des composantes sont actuellement en train d'être recensés.

Une formation sera ensuite assurée par la Direction de l'audiovisuel aux différents outils numériques.

Ce dispositif permet de surcroît d'engager une réflexion sur la politique globale de valorisation de l'engagement.

Cette réflexion est déjà menée dans le cadre de Thélème. Une politique sera déterminée à l'échelle de l'établissement, et permettra de faire converger des initiatives qui existent déjà dans certaines composantes et une généralisation au sein de l'établissement.

Monsieur RULENCE demande s'il sera envisagé des délégués suppléants. Monsieur BORDET répond que le Comité licence master n'a pas envisagé cette possibilité, mais cela lui semble être une idée pertinente. Il ne s'agit pas de limiter le nombre de délégués de classe.

Madame BOUIS a compris que la valorisation porterait sur les E2O. Les inscriptions pédagogiques sont en cours concernant les licences. Les E2O ne concernent pas les masters. Monsieur BORDET répond que ce dispositif s'inspire de la philosophie des E2O, mais n'est pas un E2O. Les masters seront par conséquent également concernés.

Monsieur BOISSON demande quel sera le discours à tenir envers les représentants des étudiants qui étaient présents au conseil de perfectionnement, qui constituaient les relais avec les enseignants.

Monsieur BORDET répond qu'il est en train de recenser les pratiques des composantes. Les étudiants engagés dans les conseils de perfectionnement pourraient être impliqués dans le dispositif. Il va essayer de faire converger les différentes pratiques dans les composantes pour avoir un cadre général.

Madame MALLET ajoute qu'il sera important que ces étudiants identifient les étudiants décrocheurs, notamment si des confinements devaient être envisagés. Certains étudiants pourraient également transmettre leurs notes de cours aux absents.

Concernant la prise de notes, Monsieur MARCHAND craint que certains étudiants n'abusent de la situation en ne venant pas en cours et en récupérant les notes des autres étudiants. Les cours seraient alors diffusés de façon massive. Certains enseignants refusent que leurs cours soient diffusés. Madame MALLET répond que les délégués de classe seront accompagnés et auront des relations avec les enseignants et l'assesseur à la pédagogie. La diffusion de cours pourra faire l'objet de discussions. Il faut distinguer la situation de la diffusion de notes de cours aux étudiants qui en ont besoin et la mise à disposition sur internet.

Monsieur DOUESNEAU précise que l'Université a défini une charte sur la propriété intellectuelle. Les cours sont ainsi protégés. Il faut que les étudiants se fassent confiance et que l'Université puisse faire confiance aux étudiants sur le partage des cours.

5. Enseignement et conventions

5.1 Appel à projets HyPE-13

Monsieur AMIARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Un appel à projets a été proposé par l'Etat au mois de juillet 2020, pour lequel les universités devaient répondre en quelques jours.

Cet appel à projets a pour objectif d'aider collectivement les universités à essayer de surmonter les difficultés qui peuvent être rencontrées dans le cadre de l'enseignement à distance ou de l'enseignement hybride. Il peut permettre de répondre à des questions sur les droits d'auteur, d'aider les enseignants à pouvoir résoudre des problématiques d'enseignement en situation de crise.

12 Universités partenaires, de taille comparable à celle d'Angers, pluridisciplinaires avec ou sans la filière santé, ont répondu à cet appel à projets. Il apparaît que les problématiques sont similaires. L'objectif serait de se servir des lignes de force des différentes universités pour le développement des modules, des livrables, des dispositifs qui permettraient aux enseignants et aux collègues de mieux appréhender la question des enseignements dématérialisés.

Une audition s'est tenue le 16 juillet 2020 devant l'ANR. En compilant ce qui peut être réalisé dans ces différentes universités, une offre de formation dématérialisée est déjà existante, susceptible, par exemple, d'être proposée à un étudiant étranger qui ne peut pas se déplacer en France.

Les laboratoires de recherche des 12 universités ont également été associés.

Trois axes seront développés :

- partage et réutilisation des ressources,
- formation à l'hybridation des acteurs de la relation éducative,
- appui des Learning analytics pour un suivi asynchrone et amélioration continue.

Un panel de propositions d'aides est envisagé et pourra être adapté en fonction des communautés et des spécialités des disciplines.

Le troisième axe sera particulièrement centré sur les étudiants. Les enseignements dématérialisés peuvent soulever certaines difficultés pour les étudiants. L'ensemble des universités partenaires souhaiterait qu'un module de suivi des étudiants soit développé dans Moodle, pour suivre notamment les étudiants décrocheurs.

L'objectif est que ce type de suivi soit prêt dans moins d'un an.

L'Etat impose une contrainte de 18 mois pour la réalisation du projet et pour asseoir une politique mutualisée d'offre de formation (1er cycle et international).

L'ANR a retenu ces trois axes. Elle n'a, par contre, pas souhaité financer le projet de plateforme tansmédia, ni le développement d'applications spécifiques pour les scolarités.

Un travail est actuellement réalisé pour déterminer ce qui est déjà proposé dans les établissements afin de pouvoir ensuite proposer les différents dispositifs d'aide qui peuvent exister aux enseignants pour qu'ils se sentent plus à l'aise avec l'enseignement à distance.

Des outils seront également proposés aux étudiants et aux scolarités pour, par exemple, construire des emplois du temps qui combinent enseignement en présentiel et en distanciel.

L'ANR demande des indicateurs d'impact permettant de justifier le budget de 3 millions d'euros qu'elle va consacrer à ce projet.

Le projet prévoit également un volet recherche avec une analyse de toutes les pratiques qui peuvent être mises en œuvre.

Ce projet d'envergure a nécessité la définition d'une gouvernance, la désignation de coordonnateurs. Ce projet ne rencontrera le succès que si les équipes pédagogiques se mobilisent. Les établissements sont en train de recenser les enseignants qui souhaiteraient s'investir dans ce projet.

Chaque Université va se positionner sur les « workpackages » qu'elle souhaite proposer.

Monsieur AMIARD invite chaque composante à contacter la Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique, pour se positionner dans les groupes de travail susceptibles de les intéresser. L'Université d'Angers est en charge du tableau des référents.

Madame DEBSKI précise que quatre enseignants-chercheurs ont déjà manifesté un intérêt pour ce projet. Madame Valérie BILLAUDEAU (Polytech), Monsieur Samuel LEGEAY (Faculté de

Santé), Monsieur Alexandre LAURENT (LLSH) et Madame Frédérique CHEDOTEL (IAE) se sont ainsi positionnés pour des « workpackages » proposés (*numéro 1 : Lever les freins au partage et hybridation des formations et contenus, numéro 3 : Accélérer la formation des acteurs de la relation éducative et numéro 6 : Analyse de la transformation pédagogique et des nouveaux usages*).

Elle invite les enseignants et enseignants-chercheurs à s'associer à ces personnes ressources.

Monsieur AMIARD ajoute que toutes les productions réalisées dans ce cadre seront mises à disposition des membres de la communauté éducative sur la plateforme. Il estime que les partages de pratiques avec les enseignants des autres universités seront enrichissants, permettant des échanges disciplinaires et également interdisciplinaires. Il se réjouit que l'Université d'Angers figure parmi les lauréates de ce projet.

Monsieur ROBLÉDO précise que la richesse du travail fourni sera proportionnelle à l'implication des différents partenaires de la communauté. Ce projet est au bénéfice des étudiants, l'Université se doit d'être proactive sur ce type d'appel à projets.

Monsieur RULENCE souhaite relayer cet appel à projets auprès de ses collègues, il demande quelle est la date butoir pour déposer sa candidature.

Monsieur AMIARD répond qu'il faut identifier très rapidement les pilotes qui vont gérer les livrables, d'ici une semaine à 10 jours. Des conventions devront en effet par la suite être mises en place très rapidement. L'affectation des moyens en fonction des coordinations devra être déterminée rapidement. Chaque Université se mobilisera très probablement sur un ou deux livrables.

Les référents qui souhaiteront se positionner sur les projets pourront en revanche se déclarer au fil de l'eau.

Monsieur AMIARD précise qu'il ne s'agit pas d'un projet mené uniquement par les Vice-présidents numériques des universités. Différents membres de la communauté éducative seront associés.

5.2 Justification des absences dans le cadre de la crise sanitaire

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle rappelle le cadre de la circulaire ministérielle et de la note « procédure de dépistage et traçage des contacts à l'Université d'Angers », qui énumèrent les conditions pour lesquelles il est prévu que les étudiants ne viennent pas à l'Université.

Cette absence sera prise en compte dans le déroulement de la scolarité comme une absence justifiée. Il est ainsi proposé de modifier la charte des examens, en ajoutant la disposition suivant au paragraphe « absence » :

« Pour l'année universitaire 2020-2021, en cas de suspicion ou de dépistage positif au Covid-19, l'étudiant ne doit pas venir à l'Université. Cette absence est considérée comme une absence justifiée pour tout examen, écrit ou oral, ou épreuve de contrôle continu organisé pendant la période d'éviction.

Par exception au délai habituel de prévenance, l'étudiant doit prévenir le service scolarité/examen de sa composante, dans les 2 jours maximum qui suivent l'épreuve, par mail ».

Madame MALLET rappelle que le délai de prévenance était jusqu'alors de 8 jours.

Elle précise que cette disposition n'est valable que pour cette année universitaire. Madame RAVAIN ajoute que les composantes ont préféré être informées par mail de ces situations plutôt que par l'intermédiaire d'un formulaire.

Cette règle est valable pour toutes les formations, sauf celles qui disposent d'un règlement intérieur comme PluriPASS. La réglementation pour PluriPASS reste inchangée.

Monsieur RULENCE précise que pour les alternants, la règle est l'arrêt de travail.

Madame BOUIS demande si le délai de prévenance de l'étudiant s'applique pour toutes les situations. Madame MALLET répond par la négative, ce délai de deux jours concerne uniquement les cas de suspicion ou de dépistage positif à la Covid-19.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.3 Création de deux Unités d'enseignement de pré-professionalisation – Faculté des LLSH – votes

Madame MALLET explique qu'il est proposé la création de deux UEP au semestre 4, dont les cours sont ouverts à tous les étudiants de la Faculté des LLSH, non dispensés d'assiduité.

- Atelier Rédiger avec aisance
- Communication théâtrale en anglais 2

Monsieur LABOURET demande pourquoi ces UEP ne concernent pas les étudiants dispensés d'assiduité. Madame MALLET répond que cela est en cohérence avec la nature de l'enseignement proposé. Monsieur BOISSON ajoute qu'il faut faire confiance à l'enseignant et à l'assesseur à la pédagogie qui ont nécessairement opéré ce choix après réflexions.

Les créations sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.4 Création du D.U. « votre avenir 2021 »

Madame Lydie BOUVIER présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Madame BOUVIER rappelle le contexte qui a conduit à la création du D.U.

La crise sanitaire a généré de nombreuses difficultés pour les étudiants au niveau des stages. Leur stage a été soit raccourci, soit annulé. Beaucoup d'étudiants n'ont ainsi pas eu cette possibilité d'avoir une connaissance du monde professionnel, ce qui peut rendre une recherche d'emploi difficile.

Le D.U. sera donc destiné aux étudiants qui sont diplômés cette année soit de licence, de licence professionnelle ou encore de M2 pour les aider à trouver du travail.

Le D.U. propose 7 compétences, qui ont chacune un rôle important dans la recherche d'un emploi.

L'ouverture du D.U. est prévue le 15 octobre 2020 avec un maximum de 100 étudiants, pour 248 heures de cours. Le D.U. présente l'avantage d'offrir la possibilité de faire un stage de 4 à 6 mois. Ce stage n'est pas obligatoire.

Les étudiants paieront un droit de scolarité correspondant au niveau licence. La demande d'habilitation à recevoir des boursiers en cours d'instruction au Rectorat.

Madame BOUVIER précise l'organisation de la gestion administrative (*détaillée diapositive 72*).

Monsieur DOUESNEAU demande quand la réponse du Rectorat sera connue quant à la possibilité de bourses. Madame BOUVIER répond que la réponse sera communiquée très prochainement. Madame MALLET et Madame BOUVIER sont assez confiantes et pensent que la réponse du Rectorat sera positive.

Monsieur BOISSON demande combien d'étudiants seront en définitive accueillis. Madame BOUVIER envisage une centaine d'inscriptions. Elle a validé une soixantaine de demandes d'étudiants qui exposaient leur projet professionnel, en cohérence avec la philosophie du D.U. Il est important de savoir vers quelles entreprises les étudiants vont se diriger.

Madame GARNIER note que le budget du D.U. n'est pas à l'équilibre. Madame BOUVIER répond que l'Université a fait le choix d'aider les étudiants, elle reconnaît que le budget sera probablement en déficit. Madame GARNIER demande comment sera comblé le déficit.

Monsieur ROBLÉDO répond que le budget d'un D.U. doit normalement être équilibré. Néanmoins, ce D.U. a été conçu pour aider les étudiants à trouver un travail, dans un contexte de situation sanitaire délicat. Il n'était pas question de les mettre en difficulté financière. Le déficit constaté sera pris en charge sur le budget de fonctionnement de l'établissement. Le D.U. a été conçu dans un objectif professionnalisant.

Madame RAVAIN ajoute que Madame BOUVIER proposait que les modules créés pour cette année puissent être réutilisés et proposés les années suivantes. Madame BOUVIER le confirme. Différents modules, qui sont dans les compétences énumérées, pourront être réutilisables plus tard, proposés à la carte.

Elle précise que la majorité des enseignements vont être réalisés à distance et en mode asynchrone, car les étudiants n'habitent plus tous à Angers.

À la suite d'une demande de précisions de Madame BOUIS, Madame BOUVIER répond que la réouverture du serveur est prévue le 15 octobre 2020 pour les inscriptions administratives.

La création du D.U. est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

5.5 Projet d'ouverture d'une licence professionnelle pour la formation des préparateurs en pharmacie - Faculté de Santé- vote

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que la formation des préparateurs en pharmacie en brevet professionnel n'est plus suffisante par rapport aux compétences requises, compte tenu de l'évolution des pratiques officinales.

Le Ministère a ouvert des possibilités d'expérimentation pour mettre en place une formation alternative à l'actuel brevet professionnel, sous forme d'une licence professionnelle (cf. décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le

renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche).

Il sera envisagé un partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux : syndicats de pharmaciens, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens, centre de formation des apprentis des départements 49, 53 et 72.

Le format de la licence professionnelle permet d'organiser la formation sous le format de l'apprentissage sur les trois années.

Les étudiants seront présents deux jours dans les CFA pour la première et la deuxième année, à l'Université pour la troisième année, et le reste du temps dans les pharmacies.

La pratique officinale évolue. Les pharmaciens peuvent désormais faire de la vaccination ou du suivi thérapeutique pour des maladies chroniques. Il était en conséquence important que les préparateurs puissent bénéficier d'une formation plus théorique, de niveau Bac +3.

Monsieur TOMÉ souhaite savoir si cette formation répond à des questions régionales ou nationales. Madame MALLET répond que c'est le Ministère qui demande aux universités de proposer ce type de dispositif. Sur les 24 Facultés de santé françaises, une dizaine d'universités vont déposer un projet dans ce sens.

Madame MALLET précise que le vote de la CFVU porte sur l'autorisation du dépôt de ce projet par la Faculté de santé auprès du Ministère. La maquette proposée sera soumise au vote ultérieurement, si le dépôt du dossier est accepté.

À la suite d'une demande de précisions de Monsieur LABOURET, Madame MALLET répond qu'il s'agira d'un diplôme national, l'intitulé de la mention restera à définir, dans la liste nationale proposée par le Ministère.

Monsieur TOMÉ demande si la formation va remplacer le brevet professionnel. Madame MALLET répond par l'affirmative, les étudiants pourront bénéficier d'un DEUST s'ils ne font pas les trois années de la licence professionnelle.

Monsieur TOMÉ demande si les pharmaciens sont prêts à offrir une rémunération plus avantageuse aux étudiants qui seront titulaires d'une licence professionnelle, alors qu'ils exerceront le même métier que les titulaires d'un BEP.

Madame MALLET répond que la demande pour bénéficier de préparateurs mieux formés émane des pharmaciens et des CFA. Ils ont conscience qu'il faudra proposer une rémunération supérieure à celle accordée actuellement.

Monsieur TOMÉ demande si l'alternance sera obligatoire sur les trois années. Madame MALLET répond par l'affirmative.

Le projet d'ouverture de la licence professionnelle est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.6 Capacités d'accueil de la L2 et L3 Mathématiques à distance – vote

Madame MALLET précise que les responsables d'années des seconde et troisième années de la licence Mathématiques à distance ont demandé que les capacités d'accueil soient limitées à 100 inscrits par année.

Les capacités d'accueil sont approuvées.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 voix contre.

5.7 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC)– DEVE

Madame MALLET précise que la DEVE est en train de répondre à une demande du Ministère pour labelliser le dispositif du D.U. « Rebond M2S ». Si la réponse est positive, cela permettra de disposer d'un peu plus de moyens par nombre d'étudiants inscrits.

Les modifications de MCC concernant le D.U. « Rebond M2S » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.8 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC)– Faculté de droit, économie, gestion

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Licence Economie gestion
- LP Métiers du notariat
- L3 Administration publique
- la création de l'UO « de l'accompagnement à la co-construction des dispositifs pédagogiques innovants »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.9 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) - ESTHUA

Madame MALLET rappelle que l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle pouvait engendrer des modifications de contrôle de connaissance (*cf. PV de la CFVU du 6 juillet 2020*).

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table, Parcours B' (partenariat Avignon)
- LP Mention Bâtiment et Construction parcours Gestionnaire et Responsable Technique des Sites Hôteliers et Immobiliers – parcours Technicien Animateur Sécurité :
- LP Mention Guide Conférencier parcours Développement et Protection du Patrimoine, spécialité Guide conférencier
- LP Mention Management des Activités Commerciales parcours Conception Distribution Animation Médiation de la filière Jeu et Jouet
- LP Mention Métiers de l'immobilier : Gestion et Administration de Biens parcours Gestion de l'Habitat Social

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.10 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) - IAE

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- M2 Comptabilité contrôle audit
- M2 Management Financier et Contrôle International
- M1 Gestion des Ressources Humaines

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.11 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) IUT

Les modifications de MCC concernant la LP Agriculture biologique - production, conseil, certification et commercialisation sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.12 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- L2 Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Anglais
- Licence 2 bivalente de Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales L2 Anglais-Allemand
- Licence 2 bivalente de Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales L2 Anglais-Espagnol
- L3 Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Anglais
- Licence 3 bivalente de Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales L2 Anglais-Allemand
- Licence 3 bivalente de Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales L2 Anglais-Espagnol
- Licence Professionnelle Aménagements Paysagers.
- Double Licence Lettres-Histoire, L1
- UEP Institutions européennes
- UEP 28 Archivistes

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.13 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté des Sciences

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- LP Logiciels libres
- L1 MPCIE (Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Économie)
- L2 Sciences et Vie de la Terre (SVT)
- L3 SVT BCMP (Biologie Cellulaire Moléculaire et Physiologie)
- L3 SVT BOP (Bio des organismes et des populations)
- L3 SVT GE (Géosciences et environnement) :
- L3 SVT SPV (Sciences des productions végétales)
- M1 Biodiversité, écologie et évolution EEZH (Ecologie et éco-ingénierie des zones humides)
- M2 Biologie Santé ICAT et NCM (Interactions Cellulaires Applications Thérapeutiques / Neurobiologie Cellulaire et Moléculaire)

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.14 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de Santé – Médecine

Madame Béatrice BOUVARD, assesseur à la pédagogie, présente la réforme du 2^{ème} cycle des études médicales (cf. *diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que la réforme du deuxième cycle des études médicales aurait dû être mise en place en septembre 2020. Des retards ont été observés quant à la sortie du texte de loi et également en raison de la crise sanitaire. Cette réforme ne sera mise en place officiellement qu'en septembre 2021. Néanmoins, la Faculté de santé a décidé de réformer l'enseignement dès cette année.

Il s'agit d'une réforme d'envergure aboutissant à de nombreux changements sur le fond et sur la forme. Il était jusqu'à présent organisé en fin de 6^{ème} année un examen classant national dont l'objectif était uniquement de sanctionner les connaissances des étudiants. Ces épreuves classantes nationales vont être supprimées dans le cadre de cette réforme et remplacées par une évaluation des connaissances, mais également des compétences. L'évaluation prendra également en compte le parcours de formation et de l'expérience extra universitaire des étudiants.

Les connaissances théoriques conservent une place très importante. Cependant, elles vont être hiérarchisées avec des items de rang A que tout étudiant devra connaître, puis des items de rang B dont le coefficient dépendra de la spécialité choisie plus tard par l'étudiant.

Pour pouvoir accéder à l'épreuve nationale de compétences, l'étudiant devra avoir eu une note minimale sur son épreuve de connaissances, et notamment sur les items de rang A. Il devra avoir obtenu entre 70 à 80% de bonnes réponses.

L'évaluation nationale des compétences en fin de 6^{ème} année reposera sur des « examens cliniques objectifs structurés » qui auront pour objectif d'évaluer les différents domaines de compétences attendus des étudiants en médecine. Cette épreuve nationale de compétence comptera pour 40% de la note globale en fin de 6^e année.

Un pourcentage sera également réservé pour la validation du parcours de formation extra universitaire des étudiants. L'objectif est notamment de valoriser les doubles cursus, pour les étudiants qui feront master 2 et une thèse d'université ou bien pour valoriser l'engagement des étudiants dans le tutorat, la vie associative, la vie pédagogique de l'Université.

50% de la note finale portera sur les connaissances, 40% sur les compétences et 10% pour le reste.

Cet examen national des connaissances se déroulait en fin de 6^{ème} année en juin, il se déroulera désormais en début de 6^{ème} année, en septembre. S'ils obtiennent la note minimale attendue, les étudiants pourront ensuite accéder à l'examen national de compétences.

Le calendrier un peu raccourci pour l'acquisition des connaissances a nécessité la modification du fond et de la forme des enseignements (*cf. diaporama de séance*).

Madame BOUVARD précise que le temps sera contraint, avec un volume de connaissances toujours aussi important.

Les étudiants pouvaient auparavant se présenter à l'examen classant national en obtenant de mauvaises notes, ce qui ne constituait pas un problème. Désormais, ils devront avoir une note minimale, ce qui nécessite une exigence d'enseignement encore plus importante. Il faudra par ailleurs mettre en place des examens de compétences dans les différents blocs.

Madame MALLET note que les réformes de la première année et la réforme du troisième cycle nécessitent des adaptations très importantes et une exigence d'enseignement de plus en plus importante. Elle félicite Madame BOUVARD pour le travail accompli.

La refonte intégrale des maquettes de formation des 2^{èmes} et 3^{èmes} années de médecine est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.15 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de Santé – Médecine

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Master 1 mention Biologie-Santé (Médecine-Maïeutique-Sciences) - UE « Physiologie et Physiopathologie cardiovasculaire »

sont approuvées

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.16 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de Santé – PluriPASS

Les modifications de MCC concernant le dispositif PluriPASS sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.17 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de Santé – Pharmacie

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- 5ème année de Pharmacie stage hospitalier, Toutes filières Confondues (Officine/Internat/Industrie/Recherche)
- 4ème année de pharmacie 1er semestre : modification d'épreuve et de volume horaire de l'UE2 Enseignement coordonné 6 | Système urinaire et respiratoire et de l'UE3 Enseignement coordonné 7
- 4ème année de pharmacie 2ème semestre toutes filières (Officine/Internat/Industrie/Recherche)
- 4ème année de pharmacie semestre 2 Filière Internat

Sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.18 Modification d'intitulé de la LP Commercialisation des produits alimentaires, parcours Valorisation, innovation, transformation des produits alimentaires locaux (VITAL) – ESA – Faculté des Sciences –

Le nouvel intitulé proposé est parcours « produits locaux et circuits courts ».

La modification de l'intitulé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.19 Avenant à la convention de partenariat entre l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) et l'Université d'Angers

Madame MALLET précise que cette formation est désormais portée par l'IAE et non plus par la Faculté de droit, économie, gestion.

L'avenant à la convention est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

A la fin de la séance, Madame MALLET précise qu'un message de rappel sera transmis pour les fiches d'autoévaluation des formations pour l'HCERES. Madame RAVAIN rappelle que le dépôt est attendu à la DEVE pour le 1^{er} octobre 2020, pour étude des formations du premier cycle au bureau de la CFVU du 7 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h40.

La Vice-présidente formation et vie Universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

6. ANNEXE : diaporama de la séance du 21 septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 septembre 2020

Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Approbation du Procès-Verbal
3. Affaires générales et statutaires
4. Vie universitaire
5. Enseignement et conventions
6. Questions diverses

1. Informations générales

1-1 Le point sur les inscriptions

1-2 Informations relatives à la préparation de la rentrée

1-3 AAP recherche –formation COMUE

1-1 Le point sur les inscriptions principales par composante

| COMPOSANTE | | NOMBRE D'INSCRITS | | variation |
|--|-----------------|-------------------|--------------|-----------|
| | | 18/09/2020 | 21/09/2020 | |
| UFR Droit, économie et gestion | Angers | 2912 | 2781 | -131 |
| | Cholet | 236 | 277 | 41 |
| IAE Angers | | - | 350 | 280 |
| UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines | Angers | 3801 | 4201 | 400 |
| | Cholet | 72 | 120 | 48 |
| UFR ESTHUA Tourisme et culture | Angers | 1556 | 1702 | 146 |
| | Cholet | 337 | 322 | -15 |
| | Saumur | 342 | 393 | 51 |
| | Sables d'Olonne | 71 | 69 | -2 |
| UFR Sciences | | 2313 | 2463 | 150 |
| UFR Santé - PluriPASS | | 1406 | 914 | -492 |
| UFR Santé - Département Médecine | | 1730 | 2190 | 460 |
| UFR Santé - Département Pharmacie | | 360 | 428 | 68 |
| UFR Santé - Département Direction Formation Continue | | 111 | 304 | 193 |
| ISTIA | | 809 | 864 | 55 |
| Institut Universitaire de Technologie | Angers | 1351 | 1359 | 8 |
| | Cholet | 133 | 146 | 13 |
| Direction de la formation continue | | 51 | 47 | -4 |
| CELFE (DU études françaises) | | 72 | 51 | -21 |
| Rebond M2S | | 31 | 32 | 1 |
| | Total | 17694 | 19013 | 1319 |



1-1 Le point sur les inscriptions

Inscriptions en L1 : [lien](#)

Inscriptions en M1 : [lien](#)

1-2 Informations relatives à la préparation de la rentrée

➤ Gestes barrières et mesures de distanciation.

- ✓ La règle des 4M pour tous les sites et pour tous (personnels et étudiants) :
 - **M**ains : lavage des mains ; distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée des bâtiments.
 - **M**atériel : utiliser autant que possible son propre matériel, sinon désinfecter les matériels partagés.
 - **M**ètre : un mètre ou un siège entre deux individus matérialisés par des stickers de couleur dans les amphis.
 - **M**asque : port du masque obligatoire dans tous les espaces intérieurs et extérieurs de l'Université d'Angers. Chaque étudiant doit venir équipé.

- ✓ Limitation du brassage des étudiants : mise en place de portes d'entrée et de sorties, augmentation de l'amplitude horaire, constitution de plus petits groupes d'étudiants.

- ✓ Nettoyage et désinfection des locaux deux fois par jours (sanitaires, rampes d'escalier, points de contacts).

1-2 Informations relatives à la préparation de la rentrée

- ✓ Aération manuelle toutes les 3 heures des locaux (quand cela est possible)
- ✓ Information et sensibilisation des usagers : recrutement et formation d'étudiants relais (notamment pour le respect de la distanciation physique)

➤ Organisation des repas au RU

- ✓ Repas à 1€ au RU
- ✓ Extension des horaires de services du RU (11h-14H) pour permettre aux étudiants d'avoir une pause méridienne leur permettant de déjeuner dans de bonnes conditions
- ✓ Installation d'un food truck du CROUS

POUR INFORMATION

1-3 AAP recherche –formation COMUE exp UA-LMU

Contexte

Création de la COMUE expérimentale UA_LMU effective à *priori* avant la fin 2020 (publication du décret)

Contexte

- La dynamique de la ComUE s'appuie sur des:
 - **Collaborations existantes** entre laboratoires et des formations co-accréditées
 - **Objets stratégiques identifiés**
 - En Formation : composantes communes (Santé, IAE) et des projets d'envergure (extension STAPS à Angers, Psychologie au Mans).
 - En recherche : développement d'un axe Ingénierie et Santé, poursuite de collaborations recherche; Enjeu[X], Panorisk, RFI Tourisme et LUMOMAT, etc...
- La dynamique de la ComUE vise à faire émerger de **nouveaux projets** en recherche et en formation

L'AAP

Dotation :

Subvention de 200 k€ dont 150 k€ dans le cadre du Dialogue Stratégique avec l'Etat ciblée sur un AAP commun Recherche & Formation

Objectifs :

- Permettre aux collègues et aux équipes pédagogiques et de recherche des deux sites de mieux appréhender leurs travaux et politiques scientifiques et de formation réciproques,
- Explorer les voies de coopérations qui permettront un renforcement scientifique et/ou pédagogique mutuel,
- Accompagner l'émergence de ces coopérations nouvelles par des crédits d'amorçage

L'AAP

Critères:

- associer obligatoirement des EC et Ch d'équipes de recherche ou de formation UA-LMU
- se positionner sur des problématiques permettant :
 - 1) l'approfondissement de travaux déjà engagés qui pourraient ainsi bénéficier de synergies nouvelles,
 - 2) l'émergence d'objets ou de thématiques novatrices, à enjeu sociétal ou territorial fort.

L'AAP

Structuration:

- Volet formation :

- Créer de nouveaux Masters communs UA-LMU (accréditation de 2022) → une ingénierie pédagogique dédiée.
- Participer à la construction des projets stratégiques identifiés de la ComUE (création de composantes communes et extension de formations sur les deux territoires).

L'AAP

Structuration:

- Volet Recherche :

- Consolider les collaborations scientifiques existantes entre les laboratoires UA – LMU et en lien avec les stratégies d'établissements en vue de préparer de futures candidatures à des AAP nat. et int.
- Favoriser la connaissance réciproque des laboratoires afin d'initier l'émergence de sujets d'intérêt partagé.

Dotation 20 k€
max / projet

Enveloppe
dédiée de 5 k€

L'AAP

Calendrier prévisionnel:

| | |
|---|-------------------------------|
| Mise en ligne | 21 septembre 2020 |
| Retour des dossiers | 16 novembre 2020 |
| Examen des dossiers | Avant mi-décembre 2020 |
| Validation des dossiers par le Sénat académique | Mi-décembre 2020 |
| Démarrage des projets | 1 ^{er} janvier 2021 |
| Fin des projets | 31 décembre 2021 au plus tard |

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 6 juillet 2020– **VOTE**

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH)

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) - Rôle

Création de la cellule VDH : Conseil d'administration du 9 juillet 2020.

La cellule VDH s'adresse à **l'ensemble des agents titulaires et non titulaires et aux étudiants de l'Université d'Angers.**

Objet :

- Recueillir les signalements de ceux et celles qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes
- Orientation vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés
- Recueillir les signalements de témoins de tels agissements

La Cellule VDH **n'est pas une instance disciplinaire.**

La Cellule VDH **se réunit au moins une fois par an.**

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) - Composition

Composition :

Le Vice-président en charge de l'égalité assure la présidence et la coordination des travaux de la Cellule VDH.

La Cellule VDH est composée de 18 membres représentatifs de la diversité de la communauté universitaire, répartis entre des membres nommés par le Président de l'Université et des membres élus.

Les membres ont un mandat de quatre ans (deux ans pour les étudiants) renouvelable.

Les **membres nommés** sont :

- Le chargé de mission égalité ou son représentant ;
- 1 médecin du travail ;
- 1 médecin du SUMPPS ;
- 1 personnel non médical du SUMPPS ;
- 1 assistant social du SUMPPS ;
- 1 assistant social du SSTU ;
- 1 personnel non médical du SSTU ;
- 2 personnalités extérieures qualifiées.

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) - Composition

Les **membres élus** sont :

- 1 représentant du CHSCT élu par et parmi ses membres ;
- 1 représentant BIATSS de la commission paritaire d'établissement élu par et parmi ses membres ;
- 1 représentant de la commission consultative paritaire des agents non titulaires élu par et parmi ses membres ;
- 4 représentants des étudiants, dont 2 doctorants, élus par la CFVU après appel à candidature auprès de l'ensemble des étudiants ;
- 2 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs désignés par la CFVU après appel à candidature auprès de l'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs.

Obligation de parité.

Ne pas être membre de l'une des sections disciplinaires de l'établissement.

Un appel à candidatures a été diffusé par les newsletters, **avec un dépôt des candidatures fixé au 16 septembre 2020.**

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) – Candidatures Enseignant et enseignant-chercheur

Enseignant ou Enseignant-chercheur

Candidats

AMIOT Christophe
AUTRET Erwan
CHARRUAU Jimmy

Candidates

DUPARC Caroline
GUSCHINSKAYA Natalia
HOWA Hélène
LACROIX Mylène
LANCELOT Céline
LEFEBVRE Marianne
LEPELTIER Elise
MIRON Alina
NARDELLI Maria Pia
PANTIN-SOHIER Gaëlle
POTARD Catherine
RODRIGUEZ COSTA Igone
VAYSSIÈRE Eve

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) – Candidatures Enseignant et enseignant-chercheur

Etudiants

Candidats

CHEBBI-GIOVANETTI Rayan -
Doctorant

LEVEAU Pierre-Henry - Doctorant

AYADI Soufiane

MOUFOURA Franj

RIGAUD Sacha

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) – Candidatures Enseignant et enseignant-chercheur

Etudiantes

Candidates (1/2)

BEN AMEUR Jihen - Doctorante
COMTE Joséphine - Doctorante
SEGOND Nais - Doctorante
BACHELIER Camille (supp. DIONY Agathe)
CACHEUX Loane
(supp. GODINEAU Suzon)
CHARLERY Cécile (supp. ROUSSEL Laurène)
DOURESSAMY Emma (supp. Geoffroy Charlène)
DUVAL Delphine (supp. FAROUAULT Selma)
ECAULT Lisa-Marie (supp. HUN Adeline)
GERMANY Alice
GERVAIS Charlène (supp. BARREAU Léa)
GIRAUDEAU Sophie

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) – Candidatures Enseignant et enseignant-chercheur

Etudiantes

Candidates (2/2)

JOUAN Alix

LARDEUX Constance

LAURENDEAU Coraline

(supp. CHOUTEAU Elodie)

LEPERT Amélie (supp. CARASSO Emma)

MANSARD Camille (supp. CHESNEAUX Hélène)

MOLINIER Nisma

PUYAL Justine

QUENARD Clémence

SAKLI Meriem (supp. HAOUAS Nourelhoda)

TEXIER Carla (supp. TISSINIER Emma)

VERMES Jeanne (supp. VERMES Camille)

3.1 Elections à la Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations et harcèlement (cellule VDH) –

SIEGES A POURVOIR

- 4 représentants des étudiants, dont 2 doctorants
- 2 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs

ELECTION

4. Vie universitaire

4.1 Emploi étudiant Prévention Santé – information

4.2 Fonction de « délégué de classe » - information

4.1 Emploi Etudiant Prévention Santé

Présentation Par Laurent
BORDET, vice président à
la vie des campus

I

Objectif

- Permettre dans les composantes :
 - Une aide au maintien de la distanciation physique notamment lors des circulations par un étudiant « **distanciateur** ».
 - En amont des cours, lors des regroupements au moment des pauses, lors des sorties d'amphi...
 - Afin de rappeler les messages de prévention (port du masque, gestes barrière, répondre aux questions...)
 - L'étudiant.e sera repéré.e par un signe distinctif de façon à être facilement identifié.e.
- **Qualités requises** : ponctualité, capable de faire preuve d'autorité, capable de négocier, calme, bienveillance
- **Politique de soutien à l'emploi étudiant**

Fonctionnement

- **Recrutement** :
 - par les composantes
 - BUA (par les moniteurs notamment)
 - SUAPS (si besoin)
- **Rémunération** : taux horaire d'un contrat étudiant
- **Formation** : par le SUMPPS
- **A noter** : même type de recrutement par le CROUS, qui participera à la formation (alignement des messages)

Financement

- Possibilités maximales définies en fonction des effectifs et des contraintes de chaque composante
 - Volume global : 6000h
 - Soit 120 étudiants / 10h par mois / 5 mois (jusqu'en janvier)
 - Répartition
 - DEG / IAE : 18
 - ESTHUA : 15
 - IUT : 6
 - POLYTECH ANGERS : 6
 - LLSH : 25
 - SANTE : 20
 - SCIENCES : 15
 - CHOLET : 5
 - SCDA : 7
 - SUAPS : 3
- Financement CVEC // environ 95 k€
- Bilan après la Toussaint pour voir si le dispositif est efficace, nécessite d'être maintenu, ou adapté



POUR
INFORMATION

4.2 Fonction de « délégué de classe »

Présentation Par Laurent BORDET, vice président à la vie des campus

Contexte

- Impact de l'épidémie sur l'année 2020-2021
 - sur les modalités d'enseignement
 - sur le lien entre
 - équipe pédagogique & étudiants
 - Étudiants
 - sur l'appropriation des nouveaux outils
 - sur la circulation des informations au sein de l'établissement
- Un enjeu important
 - Repérer les étudiants en difficulté (de toute nature)
 - Leur apporter une réponse/solution rapide (autant que possible)

Objectif

- Dans un contexte post-covid, permettre que chaque groupe pertinent d'étudiant (promo, demi-promo) de se reposer sur un.e étudiant.e chargé.e
 - de faire le lien avec le responsable de formation
 - de faire le lien avec les étudiants du groupe
 - d'apporter une aide technique en début de cours
- Le « délégué de classe » un acteur essentiel : comment valoriser ce rôle
 - 1ère piste explorée :
 - Développer l'emploi étudiant sur cette fonction
 - Abandonnée
 - Peu rémunératrice
 - Echange avec les syndicats étudiants : crainte d'avoir des étudiants allant vers la fonction pour des mauvaises raisons
 - 2^{ème} piste : valoriser la fonction à tous les niveaux de classe (L & M)

Le rôle de délégué de classe

- Community Manager

- Animer des espaces d'échange avec la promotion sur les canaux qui seront adoptés par celle-ci (Fb, Slack, Discord...).
- Encourage l'interaction entre pairs ce qui permet :
 - de répondre aux questions (organisation et fonctionnement de l'université au jour le jour, du point de vue d'un étudiant),
 - de veiller au respect et aux bonnes pratiques dans les échanges, d'encourager, motiver...
 - Rôle essentiel sur septembre-décembre (éviter le décrochage)

- Facilitateur technique

- Venir en appui des enseignants pour faciliter la prise en main des différents outils techniques notamment d'enregistrement des cours (podcast, suivi de cours en live).
- Aider l'enseignant à démarrer l'enregistrement et au besoin faire remonter vers la DAV ou le SAMI de proximité les problèmes/dysfonctionnements rencontrés

Les Modalités de valorisation

- Une valorisation par ECTS soit :
 - Par inscription au supplément au diplôme
 - Via DU/CU investissement au service de l'établissement
 - Via un « Module » investissement au service de l'établissement (modèle E2O)

Généraliser l'engagement étudiant

- Dispositif permettant :
 - D'impulser la politique globale de valorisation de l'engagement étudiant au niveau de l'établissement en élargissant les critères
 - Notamment dans le cadre du projet Thélème
 - Faire converger les initiatives
 - des composantes déjà engagées dans la démarche
 - A moindre coût humain
 - Mécanisme de simplification administrative à trouver

POUR INFORMATION

5. Enseignement et convention 1/2

5.1 Appel à projets HyPE-13 - information

5.2 Justification des absences dans le cadre de la crise sanitaire – vote

5.3 Création de deux Unités d'enseignement de pré-professionalisation – Faculté des LLSH – votes

5.4 Création du D.U. « votre avenir 2021 » - vote

5.5. Création d'une licence professionnelle pour la formation des préparateurs en pharmacie - Faculté de Santé- vote

5.6 Capacités d'accueil de la L2 et L3 Mathématiques à distance – vote



5. Enseignement et convention 2/2

5.7 Modifications de M.C.C. 2020-2021 – votes

5.8 Modification d'intitulé de la LP Commercialisation des produits alimentaires, parcours Valorisation, innovation, transformation des produits alimentaires locaux (VITAL) – ESA – Faculté des Sciences – vote

5.9 Conventions - votes

5.1 Appel à projets HyPE-13

Le projet est porté et présenté par Monsieur Stéphane AMIARD, vice-président patrimoine et numérique et Madame Nathalie DEBSKI, vice-présidente à la transformation pédagogique.

POUR INFORMATION

APPEL A PROJETS HYBRIDATION DES
FORMATIONS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

HYPE13

HYbrider et Partager les
enseignements

16 juillet 2020

UN CONSORTIUM DE 12 UNIVERSITÉS POUR UN CHALLENGE COMMUN

- > Maillage du territoire et complémentarité
- ▶ + de 142 000 étudiants de 1^{er} cycle
- > Une expertise reconnue dans l'accompagnement et la formation (10 NCU, 1 IDEFI, 2 DUNE, 2 Disrupt's Campus)
- > Différents cursus à distance ou hybride (sans doublon) :
 - DAEU
 - DEUST Webmaster
 - 4 Licences professionnelles
 - 6 mentions de Licences générales (cycle complet) : Anglais, Histoire, Sociologie, Lettres modernes, Sciences du langage, Management des entreprises
 - L2-L3 en Mathématiques
 - 6 L3 : AES, Droit, Physique, Physique-Chimie, STAPS, Entraînement sportif, LLCER
- > 17 équipes de recherches impliquées



ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS ET LES ÉTUDIANTS VERS LA RÉUSSITE AVEC DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE.....

OBJECTIFS :

- ▶ mettre fin aux freins empêchant le partage et la réutilisation des ressources existantes (au sein et en dehors du consortium)
- ▶ construire une stratégie commune pour le développement de dispositifs d'hybridation avec l'appui des outils de Learning Analytics

AXES

Axe 1 :
Partage et
réutilisation des
ressources

Axe 2 :
Formation à
l'hybridation des
acteurs de la
relation éducative

Axe 3 :
Appui des Learning
analytics pour un suivi
asynchrone et
amélioration continue

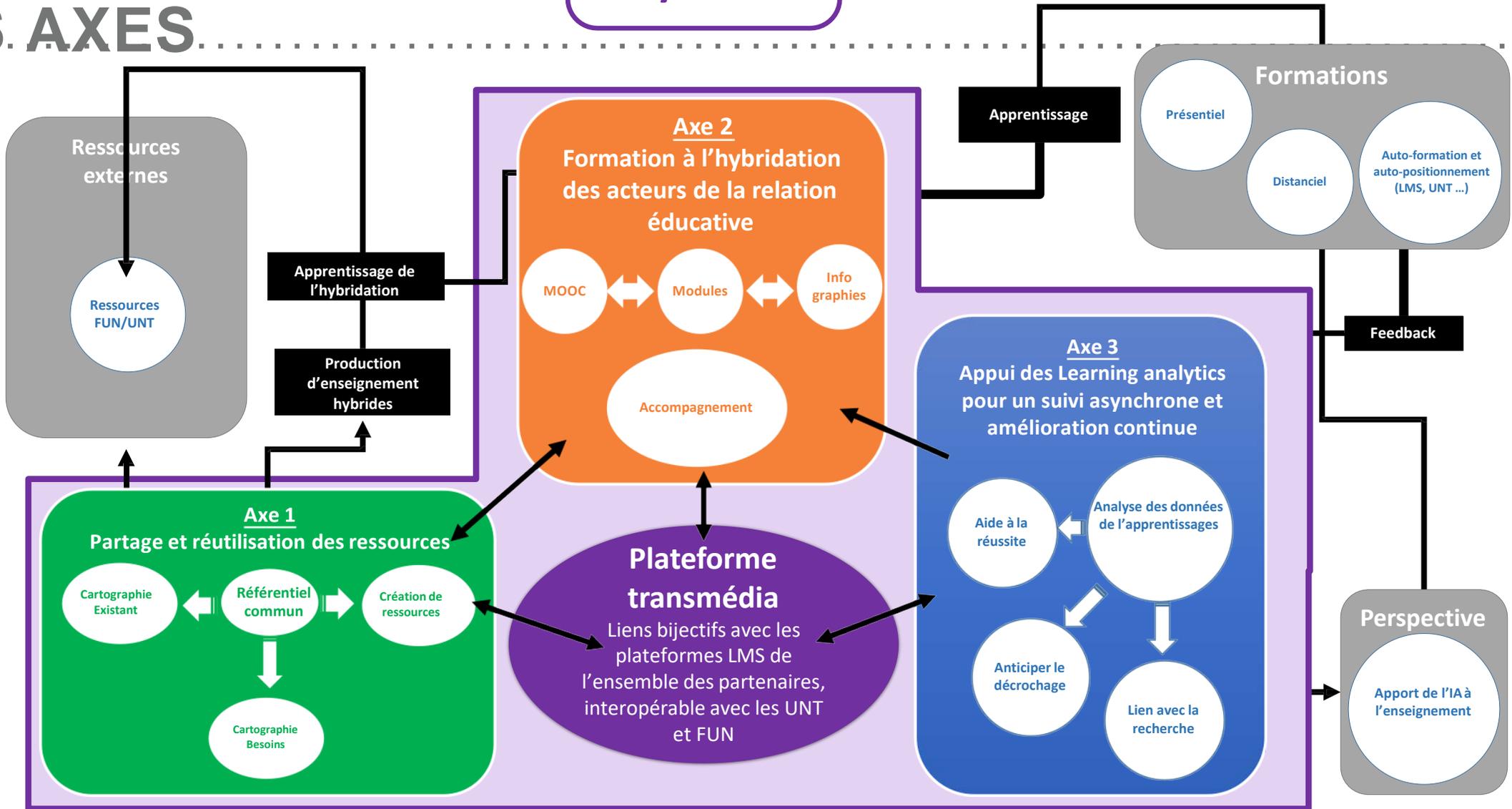
STRATÉGIE

Deux échelles de temps :

- > la courte sur 6 mois : pour accompagner et réussir la rentrée prochaine (effectifs; conditions sanitaires)
- > la moyenne sur 18 mois : pour asseoir une politique mutualisée d'offre de formation (1er cycle et international)

ARTICULATION DES AXES

« HyPE-13 »



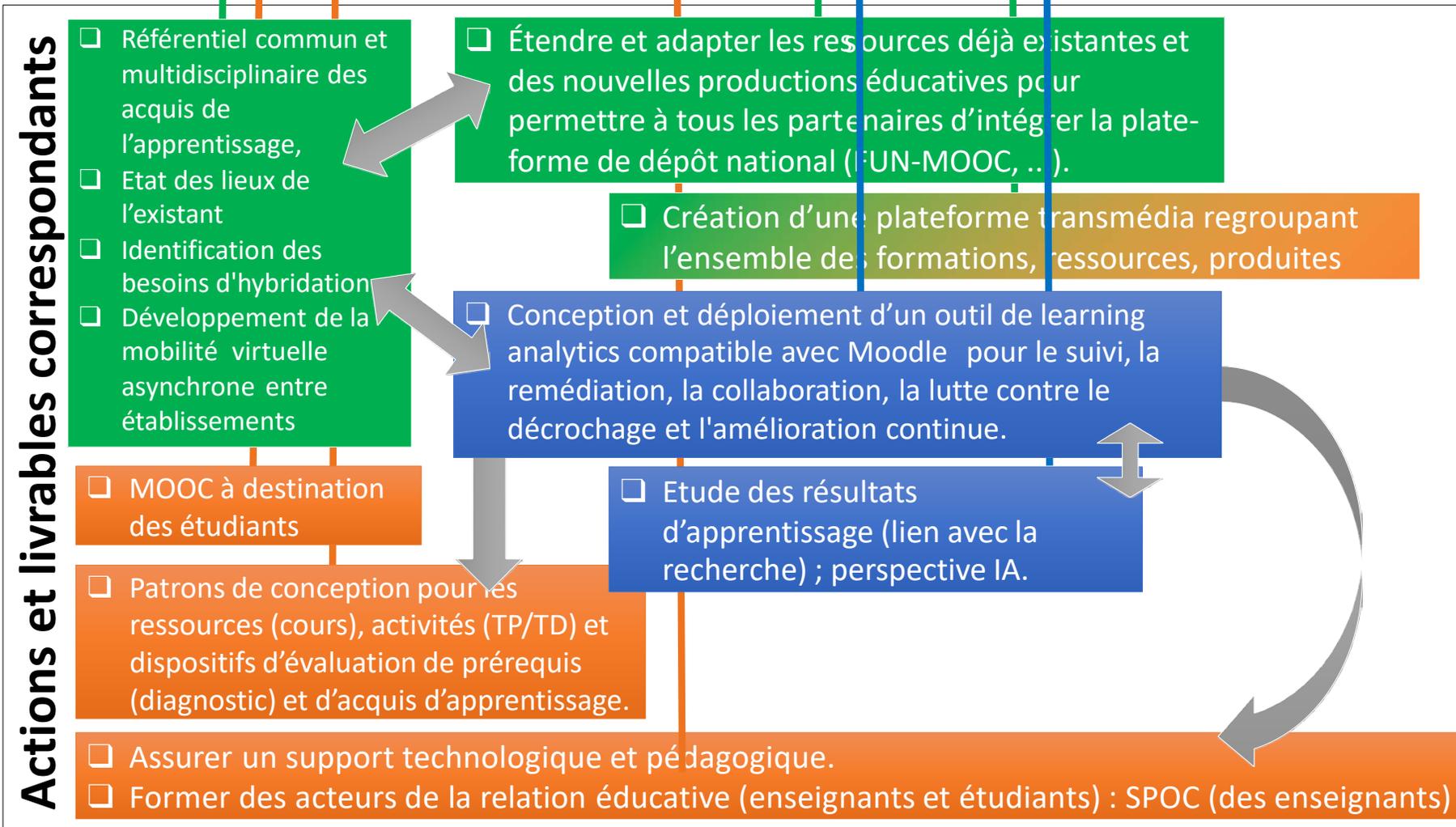
PLANNING



Axe 1 :
Partage et réutilisation des ressources

Axe 2 :
Formation à l'hybridation des acteurs de la relation éducative

Axe 3 :
Appui des Learning analytics pour un suivi asynchrone et amélioration continue



EXEMPLE : PROPOSITIONS DE FORMATIONS À L'HYBRIDATION

Formations pour les enseignants

- Produire un syllabus
- Proposer et corriger des productions orales à distance
- Proposer et corriger des productions écrites à distance
- Paramétrer, gérer, animer une visio
- Paramétrer, gérer, animer un forum
- Paramétrer, gérer, animer un chat
- Paramétrer un outil d'écriture collaborative
- Paramétrer un outil de sondage interactif
- Réaliser un diaporama sonorisé
- Rendre ses contenus de cours accessibles
- Produire des quiz
- Réaliser une grille d'évaluation
- S'enregistrer / se filmer
- Formation aux podcast
- Évaluer par les compétences
- Évaluer à distance
- Suivi et interaction

Formations pour les étudiants

- Qu'est-ce que l'enseignement hybride ?
- Prendre des notes dans tous les contextes
- Planifier ses apprentissages et gérer son temps (y compris en examens)
- Ecrire un document long (à la main)
- Utiliser un outil d'écriture collaborative
- Rendre une production écrite
- Rendre une production orale
- Se préparer à une présentation orale
- Paramétrer un outil de sondage interactif
- Réaliser un diaporama accessible
- Utiliser efficacement un logiciel de traitement de texte
- Savoir s'enregistrer / se filmer
- Être évalué à distance

Formations pour les scolarités, responsables de formations, gestionnaires de composantes

- Accompagner les étudiants et les équipes pédagogiques de formations hybrides
- Gérer un calendrier pour une formation à distance
- Construire les emplois du temps en mode hybride
- Évaluation des compétences : quelles alternatives ?

INDICATEURS D'IMPACT

| Catégorie | Indicateur | Objectif opérationnel | Objectif Scientifique |
|---|---|---|---|
| Mutualisation des ressources | Cartographie des ressources dans chaque établissement | 50% des ressources à 6 mois (100% à 18 mois) | Collecte de traces anonymisées et balancées, par modules et par formations complètes au niveau de 50 % de la population étudiante à 6 mois (75% à 18 mois). |
| | Taux de ressources effectivement mutualisées | 10% des ressources à 6 mois (20% à 18 mois) | |
| | Taux d'utilisation des modèles | Utilisation dans 20% des ressources à 6 mois (50% à 18 mois) | |
| Réussite étudiante | Progression du taux de connexion des étudiants | +10% à 6 mois (+30% à 18 mois) | Collecte d'indicateurs de réussite en corrélation avec les parcours d'apprentissage pour au moins 50% des élèves à 6 mois (75% à 18 mois) |
| | Progression de la régularité de connexion des étudiants | +20% à 6 mois (+50% à 18 mois) | |
| | Taux de satisfaction des étudiants | 80% d'étudiants satisfait des ressources | |
| | Progression du taux de réussite des étudiants ayant suivi des formations hybridées | Identique au présentiel à 6 mois (+5% à 18 mois) | |
| Soutien à la transformation pédagogique et Appropriation et valorisation des ressources | Nombre d'enseignants accompagnés | 100% des enseignants qui hybrident leur enseignement dès le 1 ^{er} semestre | Identification des mécanismes d'appropriation des ressources par les enseignants et par les étudiants Analyse des mécanismes de transformation des pratiques pédagogiques dans le cadre de l'hybridation/la pédagogie à distance Analyse de la transformation du processus d'acquisition des connaissances par les étudiants. |
| | Satisfaction des enseignants | 80% d'enseignants satisfaits des contenus et modèles disponibles | |
| | Nombre de ressources déposées | 10% des ressources cartographiques à 3 mois (20% à 6 mois ; 50% à 18 mois) | |
| | Taux moyen de réutilisation d'une ressource | 1 utilisation/ressource à 6 mois (3 à 18 mois) | |
| | Ressources partagées au-delà du consortium | 10% des ressources à 12 mois (30% à 18 mois) | |
| Amélioration continue | Diversité des parcours en fonction des profils spécifiques des étudiants (sportifs de haut niveau, étudiants salariés, ...) | 5% à 6 mois (20% à 18 mois) des formations propose des parcours à distance pour les étudiants à profil spécifique ouverts | |
| | Accessibilité des parcours hybrides (module « dys », situation de handicap...) | 10% à 6 mois (40% à 18 mois) | |
| | Développement de stratégies de remédiation | Pour 20 % des formations hybrides à 6 mois (40% à 18 mois) | |

VOLET RECHERCHE ET INNOVATION

> **Scolarité 2.0**

- > Plate-forme Web Scolarité : pour l'inscription des étudiants empêchés (internationaux, fragile, reprise ...) dans les formations à distance du consortium, en lien avec les campus connectés

> **Plateforme Transmedia**

- > L'ensemble des formations et des ressources produites seront accessibles sur les 12 Moodle des universités partenaires via la plateforme Transmedia; à terme intégrable sur les UNT ou FUN

> **Learning Analytics**

- > Concevoir et déployer des outils d'analyse, de prédiction et de prescription, intégrés à Moodle pour le suivi, la remédiation, la collaboration, la lutte contre le décrochage et l'amélioration continue.

> **Analyse de la transformation pédagogique et des nouveaux usages**

- > Appréhender l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants et les mécanismes d'acquisition de connaissances des étudiants, à la suite des travaux sur la pédagogie numériques depuis vingt ans (sciences de l'éducation, linguistique, didactique, informatique...)

BUDGET

| Types de dépenses | Apports (K€) | Aide demandée (K€) |
|----------------------|--------------|--------------------|
| Personnel | 670 | 2 800 |
| Équipement | 440 | 640 |
| Fonctionnement | 180 | 180 |
| Missions | 85 | 180 |
| Prestations externes | | 1 200 |
| Total | 1 375 | 5 000 |

| Working packages | Montant (K€) |
|--|--------------|
| W1 : Lever les freins au partage et hybridation des formations et contenus | 650 |
| W2 : Cartographier l'existant | 400 |
| W3 : Accélérer la formation des acteurs de la relation éducative | 1550 |
| W4 : Création de la plateforme Transmédia interopérable avec les Moodle des établissements | 1675 |
| W5 : Création d'un dispositif de Learning Analytics intégré à Moodle | 1675 |
| W6 : Analyse de la transformation pédagogique et des nouveaux usages | 150 |
| WP7 : Sécurité et Conformité | 275 |

GRANDES MASSES

| Typ es de dép ens es | Apports en euros | Aide demandée en euros |
|---|------------------|---------------------------|
| Personnel | 300 000 | 2 050 000 |
| Équipement | 50 000 | 50 000 |
| Fonctionnement | 162 500 | 200 000 |
| Missions | 50 000 | 100 000 |
| Prestat ions extern es | | 600 000 |
| Total | 562 500 | 3 000 000 |

GRANDES MASSES

| | Workpackage[Livrable/Quick Wins] | Format | Public cible | Date | Montant |
|---------|---|---|------------------------|---------|----------------|
| | W1 : Lever les freins au partage et hybridation des formations et contenus | | | | |
| Phase 0 | Q1 : Utiliser les ressources extérieures (NCU, UNT, FUN, Edtech ...) | Speed Mooc et accompagnement E/EC | E/EC | oct-20 | 225 000 |
| | Q2 : Identification des freins au passage à l'échelle (Droits auteurs, ...) | Portail dédié de solutions et webinar CFVU/EC | CFVU E/EC | août-20 | 150 000 |
| | L1 : Boîte à outils de l'hybridation pédagogique et technologique | Cours Moodle et accompagnement E/EC | E/EC | oct-20 | 200 000 |
| | Q3 : Inscrire les étudiants empêchés (internationaux, fragile, reprise ...) dans les formations à distance du consortium, en lien avec les campus connectés | Plate-forme Web Sclolarité U15 pour aiguillage des étudiants "empêchés" | Sclolarité & étudiants | oct-20 | 300 000 |

| | Workpackage[Livrable/Quick Wins] | Format | Public cible | Date | Montant |
|---------|--|--|--------------------------|---------|---------|
| | W2 :Cartographier l'existant | | | | |
| Phase 1 | L2 : Cartographie des ressources du consortium (NCU, ressources, compétences) & usages possibles | Base de données & accompagnement E/EC | E & EC | sept-20 | 200 000 |
| | L3 : Présentation d'un prototype de guichet pour les enseignants de suivi des étudiants | Prototypes | Consortium | oct-20 | 200 000 |
| | W3 : Accélérer la formation des acteurs de la relation éducative | | | | |
| | Q4 : Se préparer à suivre un enseignement hybride | 2 Speed MOOC et accompagnement | Étudiant E/EC | Déc.-20 | 300 000 |
| | L4 : Sensibiliser à l'enseignement hybride (étudiants, enseignants et scolarités) | Modules de formation et infographie & accompagnement | Étudiant, E/EC Scolarité | sept-20 | 375 000 |
| | Q5 : Ouvrir et assister aux cours des EC | Dispositif type "Fenêtre sur cours" | E/EC | déc-20 | 75 000 |
| | Q6 : Webinar de synthèse sur Learning Analytics | Webinar | E/EC | déc-20 | 50 000 |
| | L5 : Masques pédagogiques | Speed Mooc & accompagnement | E/EC | janv-21 | 300 000 |
| | L6: Réussir avec les Learning Analytics | Speed Mooc & accompagnement | E/EC | juin-21 | 225 000 |

GRANDES MASSES

| | Workpackage[Livrable/Quick Wins] | Format | Public cible | Date | Montant |
|---------|--|---|----------------|---------|---------|
| | W4 :Création de la plateforme Transmédia interopérable avec les Moodle des établissements | | | | |
| Phase 2 | Q7: Etude de faisabilité | Etude de marché | Consortium | janv-21 | 0 |
| | L7 : Développement de la plateforme | Développement avec les Edtech (M1 à M18) | Établissements | nov-21 | 0 |
| | L8 : Développement d'une API Moodle pour la plateforme Transmedia | Développement avec les Edtech (M1 à M18) | Établissements | déc-21 | 100 000 |
| | Q8 : Afficher l'offre de formation hybride et à distance riche et renouvelée | Full web, interopérable et indexable par les plateformes nationales | Établissements | janv-21 | 300 000 |
| | W5 :Création d'un dispositif de Learning Analytics intégré à Moodle | | | | |
| | Q9 : Étude de faisabilité | Étude du marché et de l'état de l'art de la Recherche | Consortium | janv-21 | 37 500 |
| | L9 : Développement du dispositif de Learning Analytique | Développement avec les Edtech (M6 à M18) | Consortium | sept-21 | 0 |
| | | | | | |
| | L10 : Développement d'une API Learning Analytics intégré à Moodle | Développement avec les Edtech et les Labos de recherche (M6 à M18) | Établissements | sept-21 | 100 000 |
| | | | | | |

GRANDES MASSES

| | Workpackage[Livrable/Quick Wins] | Format | Public cible | Date | Montant |
|---|--|---|--|----------------|------------------|
| Phase 2 | | | | | |
| | W6 : Analyse de la transformation pédagogique et des nouveaux usages | | | | |
| | L11 : Observatoire de la transformation pédagogique, publications de rapports et publications scientifiques en open access | Travaux de recherche pluridisciplinaires | Consortium Communauté scientifique internationale | juin-21 | 150 000 |
| | WP7 : Sécurité et Conformité | | | | |
| | Q10 : Conformité RGPD | Audit des services numériques dédiés à la formation et à l'évaluation | Consortium | | 75 000 |
| L12 : Sécurité des données et des évaluations en ligne avec ou sans surveillance présentiel | Audit des services numériques dédiés à l'évaluation et analyse du marché Edtech | Consortium | | 200 000 | |
| | Total pour le consortium | | | | 3 562 500 |

5.2 justification des absences dans le cadre de la crise sanitaire

Contexte

Dans le cadre de la circulaire ministérielle et de la note « Procédure de dépistage et traçage des contacts à l'Université d'Angers », il est prévu pour **les étudiants qu'ils ne doivent pas venir à l'Université si :**

- ils ont des **signes cliniques**, même s'ils n'ont pas encore été testés (au moins jusqu'au résultat du test).
- ils ont eu un **contact** avec une personne positive (au minimum jusqu'au résultat du test).
- ils **vivent avec une personne testée positive** (pendant au moins 7 jours).
- ils sont **testés positif** (pendant au moins 7 jours).

Cette absence sera prise en compte dans le déroulement de la scolarité comme une absence justifiée.

5.2 justification des absences dans le cadre de la crise sanitaire

Modification de la Charte des examens

Dans la Charte des examens, au paragraphe « Absence », il est ajouté la disposition suivante :

Pour l'année universitaire 2020-2021, en cas de suspicion ou de dépistage positif au Covid-19, l'étudiant ne doit pas venir à l'université. Cette absence est considérée comme une absence justifiée pour tout examen, écrit ou oral, ou épreuve de contrôle continu organisé pendant la période d'éviction. Par exception au délai habituel de prévenance, l'étudiant doit prévenir le service scolarité/examen de sa composante, dans les 2 jours maximum qui suivent l'épreuve à l'aide du formulaire dédié, en ligne sur la page de sa composante.

POUR VOTE

5.3 Création de deux Unités d'enseignement de pré-professionalisation – Faculté des LLSH – votes

Atelier Rédiger avec aisance : cours ouvert à tous les étudiants

Objectif : Se sentir plus assuré en langue française écrite et gagner en qualités rédactionnelles .

Dispositifs et pratiques pédagogiques : Alternances temps d'écriture à partir des besoins des étudiants, retours individualisés, travaux en petits sous-groupes, apports théoriques et méthodologiques.

Communication théâtrale en anglais : cours ouvert à tous les étudiants

Objectif : améliorer la confiance en soi, la gestion du corps, de la voix, de l'espace, le rapport au groupe, la coopération et le travail en groupe ;

l'utilisation de l'anglais permet de plus un approfondissement de la langue, découverte sous une autre forme.

Dispositifs et pratiques pédagogiques : travail sur la voix (diction...), le corps, l'espace, la relation à l'autre au moyen de mises en situation de la vie professionnelle et quotidiennes, de jeux de rôles, de sketches , d'improvisations et de différentes présentations orales.

Ces deux UEP ne sont pas destinées aux étudiants dispensés d'assiduité.

POUR VOTES

5-4 – Création du D.U. « Votre avenir 2021 »

Création d'un D.U. destiné aux étudiants diplômés de fin de cycle universitaire L, LP ou M2 pour les aider à trouver du travail :

- ouverture prévue en octobre 2020 avec un effectif maximum de 100.
- 210h de formation avec un stage pouvant aller jusqu'à 4 mois à 6 mois maximum mais non obligatoire :

| Intitulés de l'U.E. | Nbre d'heures | | | | Enseignants |
|--|---------------|----|----|-------|---|
| | CM | TD | TP | Total | |
| <i>UE1 Compétences pour obtenir un premier emploi</i> | | | | 30 | Christine Ménard, Magali Anthoine, Virginie Grimault |
| <i>UE2 Compétences pour agir en milieu professionnel</i> | | | | 30 | Frédérique Chédotel |
| <i>UE3 Compétences pour conduire un projet</i> | | | | 30 | Yamina Chikh, Daniel Dufresne, François Pantin, Nathalie Debski |
| <i>UE4 Compétences pour comprendre les enjeux de la crise actuelle</i> | | | | 30 | Bénédicte Le Lay, François Ohlmann, Christophe Guibert |
| <i>UE5 Compétences pour prendre soin de soi et de ses collaborateurs</i> | | | | 30 | Audrey Petit, Isabelle Richard, Yves Roquelaure, Vincent Dubée |
| <i>UE 6 : Améliorer sa communication orale et écrite</i> | | | | 30 | Anne Wilkinson |
| <i>UE 7 : Améliorer sa maîtrise des outils de bureautique et de travail collaboratif</i> | | | | 30 | Sonia Bernardet |

5-4 – Création du DU « Votre avenir 2021 »

- Paiement des **droits de scolarité licence avec possibilité de bourses** (demande d'habilitation à recevoir des boursiers en cours d'instruction au Rectorat)

- **Organisation de la gestion administrative :**
 - Création d'une **étape par composante** pour la gestion des stages
 - Mise en place **d'IA web et IP web** pour le choix des compétences à valider
 - Saisie** des charges d'enseignement à **la DEVE** (définir un EOTP)
 - Saisie **des résultats et édition des attestations à la DEVE**

POUR VOTE

5-5 – Création d'une licence professionnelle pour la formation des préparateurs en pharmacie - Faculté de Santé- vote

- **Constat** : La formation des préparateurs en pharmacie en brevet professionnel n'est plus suffisante par rapport aux compétences requises du fait de l'évolution des pratiques officinales.
- **Opportunité** : Possibilités d'expérimentations du ministère pour mettre en place une formation alternative à l'actuel brevet professionnel sous forme de licence professionnelle
- **Projet** :
 - Partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux : Syndicat de pharmaciens, Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens, Centre de Formation des apprentis des départements 49/53 et 72
 - Format de LP permet d'organiser la formation en alternance.

POUR VOTE

5-6 – Capacités d'accueil de la L2 et L3 Mathématiques à distance - Faculté des Sciences - vote

Les capacités d'accueil de la licence de seconde et troisième année doivent être **limitées à 100 inscrits par année.**

La L3 a actuellement 87 étudiants pour une capacité maximale de 100.
Les modules de L2 ont pour le moment 58 inscrits, et devraient bientôt atteindre 100 inscrits.

Cette capacité de 100 places inclut les redoublants.

POUR VOTE

5.7 Modifications de M.C.C. 2020-2021 – votes

➤ **DEVE :**

Rebond M2S Angers / Cholet

➤ **Esthua**

Licence professionnelle Métiers des arts culinaires et des arts de la table, parcours B' (en partenariat avec l'Ecole Hôtelière d'Avignon)

LP Mention Bâtiment et Construction parcours Gestionnaire et Responsable Technique des Sites Hôteliers et Immobiliers – parcours Technicien animateur Sécurité

LP Mention Guide Conférencier parcours Développement et Protection du Patrimoine, spécialité Guide conférencier

LP Mention Management des Activités Commerciales parcours Conception Distribution Animation Médiation de la filière Jeu et Jouet : changements de coefficients

LP Mention Métiers de l'immobilier : Gestion et Administration de Biens parcours Gestion de l'Habitat Social : changements de coefficients



5.7 Modifications de M.C.C. 2020-2021 – votes

➤ **IAE :**

- M2 CCA : Mutualisation de cours avec MFCI
- M2 MFCI : Démutualisation de cours avec Master Law & Finance de DEG, Modifications de cours pour mutualisation avec CCA
- M1 GRH : Modification d'intitulés, de coefficients et de volumes horaires

➤ **IUT :**

- LP Agriculture biologique - production, conseil, certification et commercialisation : modification des conditions de validation, modification de la durée du stage

5.7 Modifications de M.C.C. 2020-2021 – votes

➤ **Faculté de droit, économie, gestion**

L2 et L3 Economie Gestion - L1 en 2 ans (2ème année) Economie Gestion

Licence mention droit parcours administration publique : changement d'ECTS, modification de coefficients,

LP Métiers du notariat

5.7 Modifications de M.C.C. 2020-2021 – votes

➤ **Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

L2 Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Anglais

Licence 2 bivalente de Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales L2 Anglais-Allemand

Licence 2 bivalente de Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales L2 Anglais-Espagnol

L3 Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Anglais

Licence 3 bivalente de Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales L2 Anglais-Allemand

Licence 3 bivalente de Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales L2 Anglais-Espagnol

Licence Professionnelle Aménagements Paysagers.

Double Licence Lettres-Histoire, L1, S2

Modification UEP Institutions européennes

Modification UEP 28 Archivistes

5.7 Modifications de M.C.C. 2020-2021 – votes

➤ **Faculté de Sciences**

LP Logiciels libres

L1 MPCIE

L2 SVT

L3 SVT BCMP (Biologie Cellulaire Moléculaire et Physiologie)

L3 SVT BOP (Bio des organismes et des populations)

L3 SVT GE (Géosciences et environnement) :

L3 SVT SPV (Sciences des productions végétales)

M1 BEE EEZH (Ecologie et éco-ingénierie des zones humides)

M2 Biologie Santé ICAT et NCM (Interactions Cellulaires Applications Thérapeutiques / Neurobiologie Cellulaire et Moléculaire)

Modalités de contrôle de connaissances DFGSM2 et 3

2020/2021

La réforme du 2^e cycle des études médicales

Les épreuves classantes nationales informatisées (ECNi)

- sont supprimées
- remplacées par un MATCHING

Systeme algorithmique d'affectation à l'entrée du 3^e cycle

Attribue à chaque étudiant un poste (spécialité et subdivision)

en se basant sur un trépied de critères :

- **les connaissances théoriques**
- **les compétences cliniques et relationnelles**
- **le parcours de formation et d'expériences extra-universitaires**



Les connaissances théoriques



367 items, ~ 4900 connaissances hiérarchisées : rang A / rang B

Rang A : ce que tout médecin doit savoir

Rang B : ce que tout interne de DES d'une spécialité doit connaître au 1^{er} jour de son DES

Examen de connaissances (en début de 6^e année) = **50%** de la note du matching

Un étudiant devra avoir 16/20 (encore en discussion) sur les items de rang A pour passer en 3^e cycle

Les connaissances de rang B auront une pondération différente suivant la spécialité envisagée par l'étudiant

Les compétences cliniques et relationnelles



Évaluer par les ECOS (Examen Clinique Objectif et Structuré) nationaux et facultaires

10 stations (évaluant 9 domaines : procédural, urgence vitale, interrogatoire, éducation/prévention, iconographie, annonce, stratégie pertinente, examen clinique, synthèse de résultats d'examen)

Durée minimale 7 minutes - 2 examinateurs /station

(40% de la note du matching)

Le parcours de formation et d'expériences extra-universitaires



Valoriser l'engagement étudiant

- Associatif, solidaire, pédagogique, vie universitaire, exercice professionnel...
- Favoriser la mobilité nationale et/ou internationale

Diversifier le parcours universitaire

- Faciliter les doubles cursus MD-PhD et MD-M2

La réforme du 2^e cycle



Toujours autant de connaissances à acquérir avec exigence d'un niveau minimum pour tous les étudiants

Une évaluation des compétences

Un calendrier modifié

La réforme du 2^e cycle



5^e année

Dernier examen
facultaire
avril

6^e année

Examen national des
connaissances
septembre

ECOS local
décembre

ECOS national
Mai

La réforme du 2^e cycle à Angers



Modification des enseignements **dès la 2^{ème} année** en septembre 2020

4 blocs d'enseignement par an

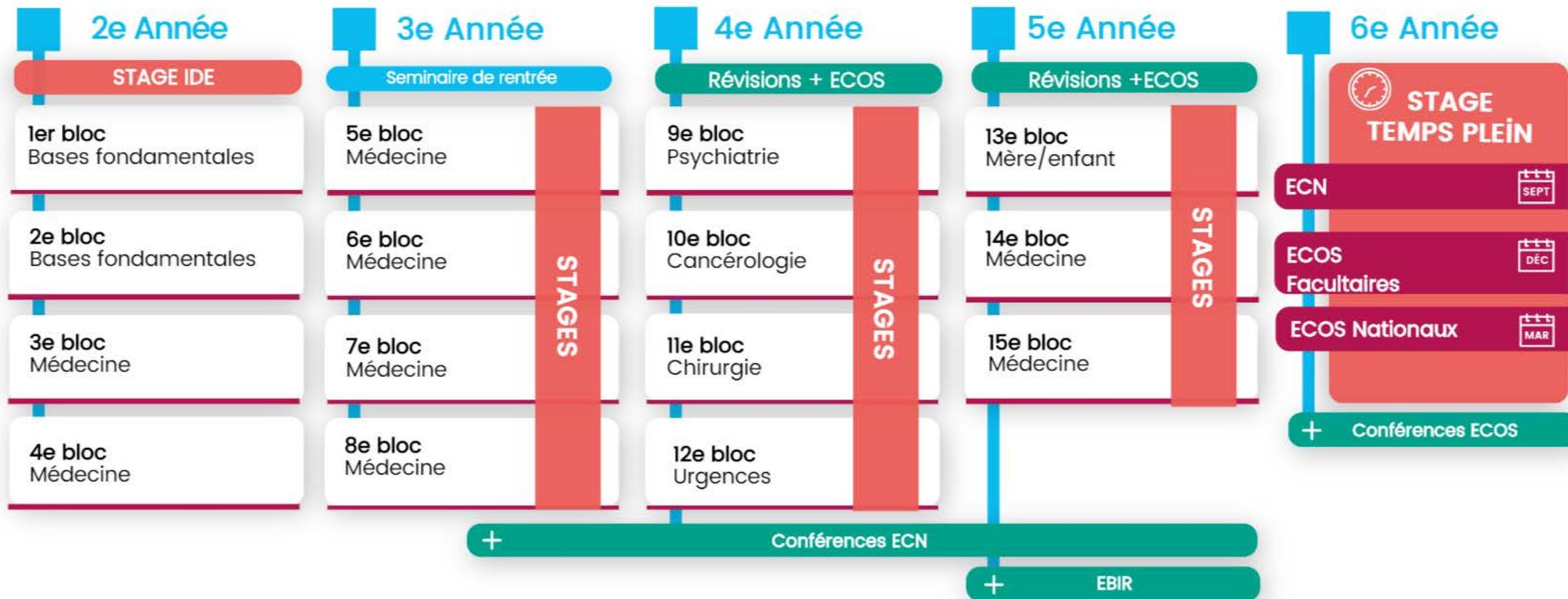
4 examens facultaires par an (examen toutes les 10 semaines)

Enseignement intégré

Classe inversée / e-learning



PARCOURS DES ÉTUDIANTS ENTRANT EN 2E ANNÉE EN SEPTEMBRE 2020



Parcours, Master 1 bio santé | Enseignements optionnels





Avec la réforme

2e Année

STAGE IDE

1er bloc

Bio cell, bioch, bio mol, bioinfo
Epidémiologie, Génétique médicale
Pharmacologie générale
Informatique
Immunologie générale

2e bloc

Hémato bio
Biologie appliquée, immunologie clinique
Bases imagerie, Biophysique
Anatomopathologie générale
SHS

Anglais

3e bloc

Semaine Sémio Générale

Néphrologie
UC1
TP anatomie

4e bloc

Cardiologie
Pneumologie

Certification Voltaire

3e Année

Seminaire de rentrée

5e bloc

Neurologie
Pharmacologie générale
Psychiatrie
TP Ponction Lombaire

6e bloc

Hépto-gastro-entérologie
Chirurgie viscérale
Anatomopathologie générale
Bases imagerie

7e bloc

Rhumatologie
Dermatologie
MPR
Gériatrie

8e bloc

Endocrinologie/diabète
Nutrition
Génétique médicale
Biomédecine quantitative

+ SHS
+ AIH

Master 1



4e Année

Seminaire de rentrée

Pôle B

Dermatologie
Cancérologie
Maladies du Sang
Maladies Professionnelles
Médecine légale
Santé Publique
Soins Palliatifs

MOA 4

MOA 5

Pôle C

Urologie
Chirurgie Thoracique et Vasculaire
Néphrologie
Diabétologie
Cardiologie
Pneumologie

ECOS

Service Sanitaire

+ NEJM

+ Ex Clinique en anglais

Conférences ECN

LCA, Optionnels

Sans la réforme

5e Année

Rattrapage UC2

Pôle E

Maladies infectieuses
Médecine interne
MOA6
Hépto-Gastro-Entérologie
Chirurgie Viscérale

Pôle D

Gynécologie obstétrique
Pédiatrie
(TP Touchers pelviens AVB)
Endocrinologie

ECOS



6e Année

Rattrapage TP gynéco

SCTU

UC 3

ECOS facultaires

EBIR

ECN

ECN blanc



Futur Prescripteur

Deuxième année DFGSM2

1^{er} bloc

Bio cell, bioch, bio mol, bioinfo
Epidémio
Génétique médicale
Pharmaco générale
Informatique
Immuno fondamentale

2^e bloc

Hémato bio sémio (avec pharma)
Biologie appliquée
Immuno clinique
Bases imagerie
Biophysique
Ana path générale
SHS
Anglais
AIH bactériologie

3^e bloc

Semaine ski (30/01-06/02)

Semaine sémio générale

Néphrologie
AIH virologie

Pharmaco intégrée
Cardio-pneumo-néphro

4^e bloc

Cardiologie 1
Pneumologie
AIH parasitologie

A
n
a
t
o
m
i
e
c
o
u
r
s
U
C
1

4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2 : bloc 1, 2, 3 et 4
Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient de 2 à 10 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (sauf épreuve rédactionnelle de SHS)

Les UE des blocs 1 et 2 ont un coefficient 1 ou 0,5

Pour les blocs 3 et 4, les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- **pondération items de rang A : 1 / 0**

- **pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0**

(QCMs de rang A ou de rang B, pas de mélange d'items A et B dans un QCM

Pas de nombre imposés de QCM A et B dans DP ni dans les QI)

Certif voltaire

Avant 2A : Stage IDE

T
u
t
o
s
é
m
i
o

Deuxième année DFGSM2

Modalités de contrôle des connaissances bloc 1 (6UE), 6 notes prises en compte pour valider le bloc

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|---|---------|-----------------------|---|
| Biochimie, biologie moléculaire, bioinformatique, biologie cellulaire | 19,5 | 7,5/3 | 40 QCM au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 1 heure Note/20. Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires |
| Épidémiologie | 4 | 4/0 | 20 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 1 heure Note/20. Coefficient 0.5 TP/ED sont obligatoires |
| Génétique médicale | 0 | 6/ 13,5 | 40 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 1 heure Note/20. Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires |
| Pharmaco générale | 0 | 3/10 | 45 QCM au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 minutes Note/20. Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires |
| Immunologie fondamentale | 10 | 2 | 20 QCM au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 30 minutes Note/20. Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires |
| Informatique | 0 | 8/8 | Travaux d'apprentissage et travaux plus complexes avec correction par les pairs et un exercice pratique en présentiel. Note/20. Coefficient 0.5 TP/ED sont obligatoires |

Deuxième année DFGSM2

Modalités de contrôle des connaissances bloc 2 (8 +1 UE), 8 notes prises en compte pour valider le bloc

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|---------------------|---------|-----------------------|--|
| Hématologie | 20 | 0/0 | 40 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 1 heure Note/20. Coefficient 1 |
| Biologie appliquée | 2 | 2/2 | 15 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 30 minutes Note/10. Coefficient 1 |
| Immuno clinique | 6h30 | 0 | 20 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 30 minutes Note/20. Coefficient 1 |
| Bases de l'imagerie | 5+2 | | 30 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 45 minutes Note/20. Coefficient 1 |
| Biophysique | 0 | 8/8 | Travaux d'apprentissage et travaux plus complexes avec correction par les pairs et un exercice pratique en présentiel. Note/20. Coefficient 0.5 |
| Anapath générale | 5 | | 20 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 30 minutes Note/20. Coefficient 1 |
| SHS | 12 | 0 | Examen rédactionnel (20 points) + 10 QCM max (10 points) sur copie papier de 4h Note/20. Coefficient 1 |
| AIH bactériologie | 0 | 15/8 | 30 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 minutes TP obligatoire Note/20. Coefficient 1 |
| Anglais | 0 | 7.5/7.5 | Examen écrit (QCM + compréhension orale) Durée : 45 minutes. Note sur 30 points + Contrôle continu (exposé oral) noté sur 10 points U.E. validée par une note au moins égale à 10/20. Si échec, U.E. à valider en 3 ^{ème} année |

TP/ED sont obligatoires

TP/ED sont obligatoires

TP/ED sont obligatoires

Ne rentre pas dans la validation du bloc
Est validé indépendamment
(nécessaire pour l'admission en 4^{ème} année)

Deuxième année DFGSM2

Modalités de contrôle des connaissances bloc 3 (3UE), 5 notes prises en compte pour valider le bloc

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|--|------------------------------------|-----------------------|--|
| Néphrologie <ul style="list-style-type: none"> • Histologie/anapath • Physiologie • Sémiologie • Pathologie/thérapeutique | 4+1 6 6(néphro)+2(uro) 12 | 2 3/0 0 0 | 10 QCM ou QROC au maximum (Note/10) 15 QCM ou QROC au maximum (Note /15) 20 QCM ou QROC au maximum (Note/20) 2DP (2x20 points), 10QCM, 1 TCS (Note/20) Format SIDES sur tablette Épreuve de 2h Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires au total 3 notes : 2 DP + 1 QI |
| Anatomie <ul style="list-style-type: none"> • thorax • tête cou petit bassin • généralités neuroanat/dig/rein | 0 0 0 | 0/12 0/24 | 15 QCM ou QROC au maximum (Note/10) 30 QCM ou QROC au maximum (Note /20) 30 QCM ou QROC au maximum (Note /20) Format SIDES sur tablette Épreuve de 1h30 Note/20. Coefficient 1 TP obligatoires au total 1 note |
| AIH virologie | 0 | 12/12 | 30 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 minutes Note/20. Coefficient 1 TP obligatoires au total 1 note |

Les notes de QI d'une UE sont groupées pour obtenir une note totale de QI par UE, 1DP=1 note

20 points pour 10 QI et 1 TCS coefficient 3 (car chaque TCS doit comporter 3 propositions), soit 13 questions au total

Deuxième année DFGSM2

Modalités de contrôle des connaissances bloc 4 (3UE), 7 notes prises en compte pour valider le bloc

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|--|---------------------|--------------------------|---|
| Pneumologie <ul style="list-style-type: none"> • Histologie/anapath • Physiologie • Sémiologie • Pathologie/thérapeutique | 3+1 0 0 25 | 0/2 7.5/0 2/0 0 | 10 QCM ou QROC au maximum (Note/10) 15 QCM ou QROC au maximum (Note/15) 20 QCM ou QROC au maximum (Note/20) 2DP (2x20 points), 10QCM, 1 TCS (Note/20) Format SIDES sur tablette Épreuve de 2h Coefficient 1 <p style="text-align: right; color: purple;">au total 3 notes : 2 DP + 1 QI</p> <div style="border: 1px solid black; background-color: #e1f5fe; padding: 2px; width: fit-content; margin-left: auto;">TP/ED sont obligatoires</div> |
| Cardiologie 1 <ul style="list-style-type: none"> • Histologie/anapath • Physiologie • Sémiologie • Pathologie/thérapeutique | 1+1 0 0 15 | 7.5/0 2/0 0 | 10 QCM ou QROC au maximum (Note/10) 15 QCM ou QROC au maximum (Note/15) 20 QCM ou QROC au maximum (Note/20) 2DP (2x20 points), 10QCM, 1 TCS (Note/20) Format SIDES sur tablette Épreuve de 2h Coefficient 1 <p style="text-align: right; color: purple;">au total 3 notes : 2 DP + 1 QI</p> <div style="border: 1px solid black; background-color: #e1f5fe; padding: 2px; width: fit-content; margin-left: auto;">TP/ED sont obligatoires</div> |
| AIH parasitologie/mycologie TP | 0 | 8/6 | 30 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 minutes Note/20. Coefficient 1 <p style="text-align: right; color: purple;">au total 1 note</p> <div style="border: 1px solid black; background-color: #e1f5fe; padding: 2px; width: fit-content; margin-left: auto;">TP/ED sont obligatoires</div> |

Deuxième année DFGSM2

Validation d'un bloc d'enseignement

- si la note moyenne au bloc (composé de plusieurs UE) est $\geq 10/20$
- **et** qu'aucune note d'UE (DP/QI)* n'est $< 6/20$
- et qu'il n'y a pas 3 ou plus de 3 notes (DP/QI) $< 10/20$

Validation nécessaire des 4 blocs du DFGSM2 pour passer en DFGSM3

En 2^{ème} session, l'étudiant

- est convoqué au(x) seul(s) bloc(s) non validé(s)
- ne repasse pas l'ensemble du bloc invalidé mais au sein des blocs non validés l'/les UE $< 10/20$ et l'/les UE avec une note de DP/QI $< 6/20$
- repasse les UE dans lesquelles il a eu des notes $< 10/20$ si le bloc est invalidé car au moins 3 notes $< 10/20$, ou une note $< 6/20$ malgré une moyenne de bloc au moins $=10/20$
- perd le bénéfice des notes de 1^{ère} session des UE repassées en 2^{ème} session
- redouble si la moyenne du bloc reste < 10 après le rattrapage (sauf s'il s'agit de la seule et unique UE d'anglais qui dans ce cas sera validée en DFGSM3) et/ou s'il a 3 ou plus de 3 notes (DP/QI) $< 10/20$ et/ou si une/des note(s) de DP/QI $< 6/20$

En cas de redoublement

- pas de conservation des blocs validés au cours de l'année redoublée
- l'étudiant doit valider les 4 blocs

* Au sein d'une UE, 1 DP = 1 note, l'ensemble des QCM et TCS = 1 note

Deuxième année DFGSM2

CAS PARTICULIERS

ED/TP

- Validés par la présence (sauf motifs impérieux justifiés dans la limite de 20% des séances)
- Validation obligatoire pour la validation de l'année (UC1, tuto sémio + cf notifications dans blocs)

Certification Voltaire

- Validation obligatoire pour la validation de l'année

Enseignement d'anglais

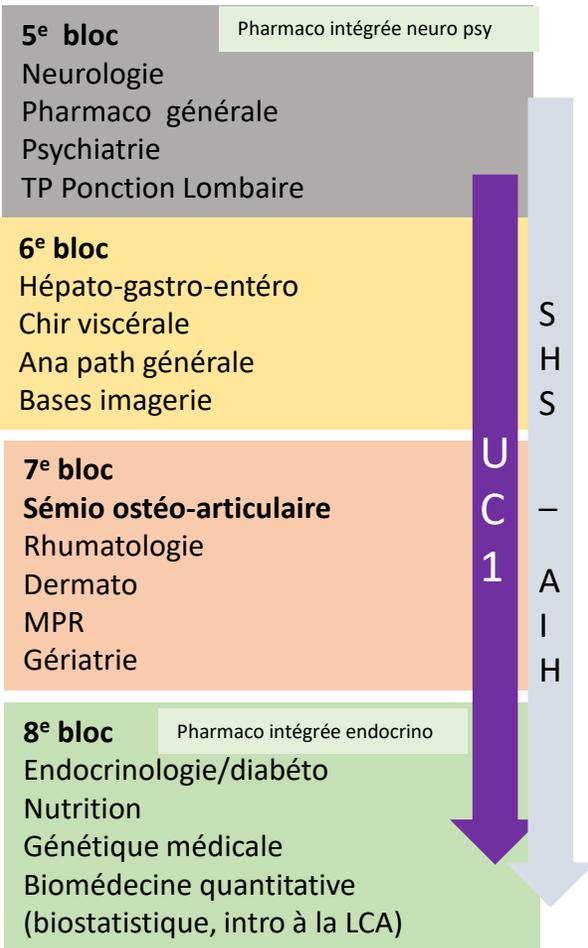
- UE temporellement positionnée dans le bloc 2, mais avec une validation indépendante ne rentrant pas dans la note finale du bloc 2
- En cas de non-validation, dette en DFGSM3

Deuxième année DFGSM2

L'étudiant passe en année supérieure DFGSM3

- s'il a validé en première ou deuxième session les 4 blocs d'enseignement
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires
- s'il a validé la certification Voltaire
- s'il a validé le stage infirmier

Troisième année DFGSM3



M1

4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2 : bloc 5, 6, 7 et 8
Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient de 3 à 5 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (sauf épreuve rédactionnelle de SHS)

Les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- **pondération items de rang A : 1 / 0**

- **pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0**

(QCMs de rang A ou de rang B, pas de mélange d'items A et B dans un QCM

Pas de nombre imposés de QCM A et B dans DP ni dans les QI)

Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 5 (3UE), 7 notes prises en compte pour valider le bloc

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|------------------------|---------|-----------------------|---|
| Neurologie | 30 | | 2DP au maximum (2 X 20 points , 10QCM au maximum, 1 TCS (10 points) Format SIDES sur tablette Épreuve de 1h Coefficient 1 au total 3 notes : 2 DP + 1 QI |
| TP ponction lombaire | | 3 | Présence obligatoire (n'entre pas dans la note de l'UE) |
| Psychiatrie | 17 | | 2DP au maximum, (2 X 20 points , 10QCM au maximum, 1 TCS (10 points) Format SIDES sur tablette Épreuve de 1h Coefficient 1 au total 3 notes : 2 DP + 1 QI |
| Pharmacologie générale | | 3/10 | 45 QCM au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 minutes Note /20. Coefficient 1 au total 1 note |
| TP | | | Présence obligatoire (n'entre pas dans la note de l'UE) |

20 points pour 10 QI et 1 TCS coefficient 3 (car chaque TCS doit comporter 3 propositions), soit 13 questions au total
20 points par DP



Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 6 (4UE), 7 notes prises en compte pour valider le bloc

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|---------------------|---------|-----------------------|--|
| HGE | 20 | | 2DP au maximum, 10QCM au maximum, 1 TCS Format SIDES sur tablette Épreuve de 1h Coefficient 1 au total 3 notes : 2 DP + 1 QI |
| Chirurgie viscérale | 8 | | 1DP, 10QCM au maximum, 1 TCS Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 min Coefficient 1 au total 2 notes : 1 DP + 1 QI |
| Ana path générale | 5 | | 20 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 30 min Note/20. Coefficient 1 au total 1 note |
| Bases imagerie | 5+2 | | 30 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 min Note/20. Coefficient 1 au total 1 note |

20 points pour 10 QI et 1 TCS coefficient 3 (car chaque TCS doit comporter 3 propositions), soit 13 questions au total
20 points par DP



Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 7 (4UE), 10 notes prises en compte pour valider le bloc

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|------------------------|---------|---------------------------------|--|
| Rhumatologie TP | 20 | 3x2 (ex clinique) + 2X2 (histo) | 2DP au maximum, 10 QCM au maximum, 1 TCS Format SIDES sur tablette Épreuve de 1h Coefficient 1 au total 3 notes : 2 DP + 1 QI Présence obligatoire (n'entre pas dans la note de l'UE) |
| Dermatologie | 15 | | 2DP au maximum, 10 QCM au maximum, 1 TCS Format SIDES sur tablette Épreuve de 1h Coefficient 1 au total 3 notes : 2 DP + 1 QI |
| Gériatrie | 10 | | 1DP, 10 QCM au maximum, 1 TCS Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 min Coefficient 1 au total 2 notes : 1 DP + 1 QI |
| MPR | 10 | | 1DP, 10 QCM au maximum, 1 TCS Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 min Coefficient 1 au total 2 notes : 1 DP + 1 QI |

Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 8 (4UE), 7 notes prises en compte pour valider le bloc

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|-------------------|---------|-----------------------|---|
| Endocrino/diabéto | 20 | | 2DP au maximum, 10 QCM au maximum, 1 TCS Format SIDES sur tablette Épreuve de 1h Coefficient 1 au total 3 notes : 2 DP + 1 QI |
| Nutrition | 10 | | 1DP, 10 QCM au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 30 minutes Coefficient 1 au total 2 notes : 1 DP + 1 QI |
| Génétique | | 6/ 13,5 | 40 QCM ou QROC au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 1H Note/20. Coefficient 1 au total 1 note |
| TP | | | Présence obligatoire |
| Biostatistique | 8h | | 15 Questions (QI ou QROC) maximum Épreuve de 1 heure Coefficient 0,5 au total 1 note |

Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances UE hors blocs (2UE)

| UE | Nb H CM | Nb H TP-ED/à distance | Validation |
|--|---------|-----------------------------|--|
| SHS | | 12h | Présence aux ED obligatoire (entre dans la note de l'UE à 30%) + Examen rédactionnel sur copie papier (Note/20) Durée 4 heures |
| AIH Virologie Parasitologie/mycologie Bactériologie | | 12h/12h 8h /6h 15h/8h | Présence aux ED obligatoire (entre dans la note de l'UE à 30%) + 90 Questions (QI ou QROC sur SIDES, 70% de la note) Format SIDES sur tablette Épreuve de 2H (Note/20) |

Troisième année DFGSM3

Validation d'un bloc d'enseignement

- si la note moyenne au bloc (composé de plusieurs UE) est $\geq 10/20$
- et qu'aucune note d'UE n'est $< 6/20$ (aux DP/QI)
- et qu'il n'y a pas 3 ou plus de 3 notes (DP/QI) $< 10/20$ (pour le bloc 7 : pas 4 ou plus de 4 notes (DP/QI) $< 10/20$))

Validation du DFGSM3 si validation des 4 blocs

En 2^{ème} session, l'étudiant

- est convoqué au(x) seul(s) bloc(s) non validé(s)
- ne repasse pas l'ensemble du bloc invalidé mais au sein des blocs non validés l'/les UE $< 10/20$ et l'/les UE avec une note de DP/QI $< 6/20$
- repasse les UE dans lesquelles il a eu des notes $< 10/20$ si le bloc est invalidé car au moins 3 notes $< 10/20$ (ou au moins 4 notes $< 10/20$ au bloc 7), ou une note $< 6/20$ malgré une moyenne de bloc au moins $=10/20$
- perd le bénéfice des notes de 1^{ère} session des UE repassées en 2^{ème} session
- redouble si la moyenne du bloc reste $< 10/20$ après le rattrapage et/ou s'il a 3 ou plus de 3 notes (DP/QI) $< 10/20$ et/ou si une/des note(s) de DP/QI $< 6/20$ (pour le bloc 7 : pas 4 ou plus de 4 notes (DP/QI) $< 10/20$))

En cas de redoublement en 2021/2022

- conservation des UE validées avec une note $\geq 10/20$
- doit valider les UE avec une note $< 10/20$, y compris dans les blocs validés
- validation nécessaire en plus des 3 UE suivantes : cardiologie, pneumologie, néphrologie

Troisième année DFGSM3

CAS PARTICULIERS

ED/TP

- Validés par la présence (sauf motif impérieux justifiés dans la limite de 20% des séances)
- Validation obligatoire pour la validation de l'année (rhumato, génétique, PL, suture, UC1, pharmaco)

SHS et AIH

- Enseignements indépendants des blocs en 2020/21 car réalisés à différentes périodes de l'année selon les étudiants (les matins de la période sans stage hospitalier)
 - Examens de SHS et AIH organisés à la fin du bloc 6 pour les étudiants ayant eu ces enseignements temporellement au cours des blocs 5 et 6
 - Examens de SHS et AIH organisés à la fin du bloc 8 pour les étudiants ayant eu ces enseignements temporellement au cours des blocs 7 et 8
 - Ces 2 enseignements sont validés par une note d'UE $\geq 10/20$ tenant compte de la présence aux TP (30%) et une note d'examen écrit (70%)
(si nécessaire, deuxième session en août)

Troisième année DFGSM3

L'étudiant passe en année supérieure DFASM1

- s'il a validé en première ou deuxième session les 4 blocs d'enseignement
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires (rhumato, génétique, PL, suture, UC1, pharmaco)
- s'il a validé les enseignements d'AIH et de SHS
- s'il a validé tous les stages
- s'il a validé l'anglais en DFGSM2 ou DFGSM3

5.7 Modifications de M.C.C. 2020-2021 – votes

➤ **Faculté de Santé - Médecine**

Master 1 mention Biologie-Santé (Médecine-Maïeutique-Sciences) - UE « Physiologie et Physiopathologie cardiovasculaire »

refonte intégrale des maquettes de formation, modalités de validation, MCC concernant la 2ème et la 3ème année de médecine.

➤ **Faculté de Santé – PluriPASS**

Modifications de la maquette des UE et UEO

5.7 Modifications de M.C.C. 2020-2021 – votes

➤ **Faculté de Santé – Pharmacie**

5ème année de Pharmacie stage hospitalier, Toutes filières Confondues

(Officine/Internat/Industrie/Recherche) : Modification de l'évaluation et des coefficients de l'UE 4-1, stage hospitalier

4ème année de pharmacie 1er semestre : modification d'épreuve et de volume horaire de l'UE2 Enseignement coordonné 6 | Système urinaire et respiratoire et de l'UE3 Enseignement coordonné 7

4ème année de pharmacie 2ème semestre toutes filières

(Officine/Internat/Industrie/Recherche) : Suppression Séminaire Interprofessionnel

4^{ème} année de pharmacie semestre 2 Filière Internat

5.8 Modification d'intitulé de la LP Commercialisation des produits alimentaires, parcours Valorisation, innovation, transformation des produits alimentaires locaux (VITAL) – ESA – Faculté des Sciences – vote

Le nouvel intitulé proposé est parcours « **produits locaux et circuits courts** », pour une meilleure visibilité auprès des publics bac+2.

POUR VOTE

5.9 Avenant à la convention de partenariat entre l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) et l'Université d'Angers

La formation concernée est le M2 Management et administration des Entreprises parcours Santé. La convention de formation initiale a été adoptée par le CA du 14 décembre 2017.

L'avenant à la convention a pour objectif de modifier les stipulations suivantes de la convention susvisée :

La composante responsable de la formation (qui devient l'IAE et non plus la Faculté de droit, économie, gestion)

Annexe 2 : **maquette de la formation** : Les cours et modalités pédagogiques ont subi les modifications suivantes :

- Le cours informatique est réduit à 7h au lieu de 12h. Sur ce volume, 3h seront dédoublées si nous avons plus de 29 stagiaires.
- Un cours de 5h d'éthique et management est ajouté. Aucun dédoublement n'est envisagé. Ce cours est placé dans le thème "management" et correspond au module 4 du Diplôme de cadre de santé (DCS)

POUR VOTE

Prochaines CFVU

- **Lundi 19 Octobre 2020 à 14h30**
- **Lundi 23 Novembre 2020 à 14h30**
- **Lundi 14 Décembre 2020 à 14h30**
- **Lundi 25 Janvier 2021 à 14h30**